

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Quarante-sixième séance – Mardi 21 mars 2000, à 21 h

**Présidence de M. Bernard Paillard, vice-président**

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Renate Cornu, Alice Ecuwillon*, *MM. Jean-Marc Guscetti, Jean-Marie Hainaut, Guy Mettan* et *Jean-Luc Persoz*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 8 mars 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 21 mars et mercredi 22 mars 2000, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** J'aimerais annoncer tout d'abord que la déclaration que M. André Hediger avait évoquée à la séance de 17 h concernant la sécurité civile sera faite demain, afin de ne pas couper le débat sur le Musée d'ethnographie que nous allons reprendre tout de suite.

3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 francs, soit:
- un crédit de 66 632 600 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, comprenant un bâtiment administratif et un dépôt de voirie, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève;
  - un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;
  - un crédit de 1 842 500 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;
  - un crédit de 3 841 200 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm (PR-40)<sup>1</sup>.

*Suite*

**Le président.** Avant de poursuivre, je vous informe que nous avons reçu trois motions préjudicielles concernant le présent objet. La première est la motion préjudicielle N° 77 de M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, MM Philippe Cottier, Jean-Marc Froidevaux, Mark Muller, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni, intitulée: «Renvoi de la PR-40 (Musée d'ethnographie) au Conseil administratif avec mandat de faire une nouvelle demande de crédit dans un délai de six mois». La deuxième est la motion préjudicielle N° 78, déposée par le groupe socialiste et signée par M. Sami Kanaan: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie». La troisième est la motion préjudicielle N° 79 de M. Alain Comte, M<sup>mes</sup> Eustacia Cortorreal, Hélène Ecuver, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas et M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann: «Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie».

---

<sup>1</sup> Proposition, 3809.

*PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE N° 77*

Considérant:

- que le financement du projet de construction d'un Musée d'ethnographie par toutes les collectivités publiques genevoises concernées et des privés, par exemple sur le modèle du financement du stade de la Praille, doit être défini avant de demander l'ouverture d'un crédit;
- que le choix de la construction du musée selon le projet lauréat du concours d'architecture lancé en 1996, seul à même d'accueillir dignement les collections dont Genève dispose, doit être fait clairement avant de demander l'ouverture d'un crédit;
- que, à défaut de la réalisation préalable de ces deux conditions, l'ouverture du crédit demandé par le Conseil administratif hypothéquera les chances d'obtenir la participation financière de tiers, aussi bien de collectivités publiques que de privés;
- que la PR-40 perpétue la politique dépassée qui consiste à vouloir que la Ville de Genève finance seule des équipements dont profitera l'ensemble de la population de la région genevoise;
- qu'elle privilégie la construction d'un bâtiment de dimensions qui ne permet pas d'accueillir dignement les collections du Musée d'ethnographie;
- que la PR-40 n'est pas conforme au plan financier quadriennal en vigueur, qui prévoit un investissement de 38 millions de francs pour la construction du Musée d'ethnographie;
- qu'il n'est pas sérieux de proposer l'ouverture d'un crédit de 73 millions de francs sur la base d'une estimation à +/- 25%;
- que l'idée d'un dépôt pour la Voirie localisé dans le musée doit être abandonnée;
- que le renvoi en commission de la PR-40 ne permettra pas de corriger ses lacunes susmentionnées;
- qu'il convient dès lors de renvoyer au Conseil administratif en lui donnant mandat de revenir avec une nouvelle proposition dans un délai de six mois,

le Conseil municipal renvoie la PR-40 au Conseil administratif en lui donnant mandat impératif de revenir dans six mois devant le Conseil municipal avec une nouvelle demande d'ouverture de crédit de construction d'un Musée d'ethnographie respectant les conditions suivantes:

- le financement de l'ouvrage est assuré par une participation, équivalant au moins à un tiers du coût total, de l'Etat de Genève, des autres communes genevoises et, si possible, de personnes privées;

- le crédit dont l'ouverture sera demandée permettra, à hauteur de deux tiers au plus, de financer la construction du projet lauréat du concours d'architecture lancé en 1996;
- les coûts seront estimés sur la base d'un devis général à +/- 10%.

**M. Mark Muller (L).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après avoir sondé les différents groupes qui composent le Conseil municipal, une tendance générale se dessine, c'est que la proposition que nous fait le Conseil administratif ne satisfait pas grand monde. Je ne dirai pas qu'elle ne satisfait personne, mais, en tout cas, il me semble que la majorité des groupes a des critiques à faire à son égard.

En particulier, on se trouve face à un problème épineux – on peut parler de quadrature du cercle – que je présenterai dans les termes suivants. D'un côté, il s'agit de trouver un financement pour un projet que l'on ne connaît pas, puisqu'il y a plusieurs variantes à notre disposition, et l'on sait à quel point il est difficile de trouver du sponsoring privé, voire de convaincre d'autres collectivités que la Ville de Genève de participer à un projet, dès lors que celui-ci n'est pas clairement défini. D'un autre côté, on nous demande de choisir entre plusieurs variantes sans savoir de quelle façon la réalisation de la variante qui sera choisie sera financée. Il est, vous en conviendrez, particulièrement difficile de se faire une opinion et de trancher dans ces conditions.

J'ajouterai un dernier élément, qui a trait aux finances de la Ville, c'est le fait que le plan financier quadriennal (PFQ), actuellement en vigueur, ne tient pas suffisamment compte de l'investissement que l'on nous demande de voter aujourd'hui. En tout cas, l'exigence, unanimement partagée ici, c'est celle de disposer d'un plan financier quadriennal qui intègre l'investissement de 73 millions, de 90 millions ou de 100 millions de francs que notre Conseil décidera de voter *in fine*.

Deux tendances générales se dégagent tout de même de ce débat, c'est, me semble-t-il, premièrement, la volonté de parvenir à la construction d'un musée qui permette d'accueillir dignement les collections extrêmement riches dont notre ville et notre canton disposent et, deuxièmement, la volonté, également très largement partagée, de faire en sorte que la charge financière relative à cet investissement ne repose pas uniquement sur les épaules de la Ville de Genève. A cet égard, tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit de rompre avec cette tradition qui veut que Genève fasse cavalier seul dans des projets de ce type-là. Même si l'on se trouve là dans l'un des champs de compétence sacro-sainte de la Ville de Genève, nous considérons que l'on doit passer outre à ce type de principe et être beaucoup plus pragmatique.

Sur la base de ces quelques considérations préalables, quelle est la meilleure méthode pour parvenir à l'objectif, ce dernier étant la construction d'un musée d'envergure, financé par plusieurs collectivités publiques? A notre sens, et c'est l'objet de notre projet de motion préjudicielle, la meilleure méthode consiste à renvoyer la proposition N° 40 au Conseil administratif, assortie d'un mandat très précis et impératif qui tient dans les invites du projet de motion préjudicielle. Il s'agit d'une part de revenir dans les six mois avec une nouvelle demande de crédit qui intègre la volonté du Conseil municipal, ou en tout cas celle que je crois ressentir auprès de vous, celle d'avoir un stade complet... pardon, un musée... (*Rires et applaudissements.*) Je vous prie d'excuser le lapsus, mais je crois que l'analogie entre ce dossier et celui du stade, sur le plan financier, est manifeste, puisque l'une des autres motions préjudicielles dont nous discuterons dans quelques minutes s'inspire très largement du plan financier qui a été respecté pour la réalisation du stade de la Praille.

Mesdames et Messieurs, le sens de notre motion préjudicielle n'est pas du tout de tenter de faire échec, par des manœuvres sounoises, dont nous ne sommes pas coutumiers, à un projet qui nous tient à cœur, mais, bien au contraire, c'est de donner toutes ses chances à la réalisation d'un musée digne des collections que nous nous devons d'accueillir dans notre ville et dans notre canton.

*Préconsultation sur la motion préjudicielle N° 77*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'ai écouté avec attention les propos de M. Mark Muller.

Il est difficile effectivement, Monsieur Mark Muller, d'essayer de faire croire que l'on est pour un projet quand, manifestement, on s'emploie à trouver les meilleurs moyens qui permettent de le couler. Vous avez essayé, mis à part le lapsus que vous venez de faire, de nous faire croire que nous pourrions – c'est si simple – trouver le moyen de faire une fondation. Vous auriez été bien inspiré de nous dire à quel partenaire vous pensiez, car nous n'avons pas entendu grand-chose de votre part à ce sujet. J'ai lu la motion préjudicielle N° 77; elle dit un certain nombre de choses qui sont d'une consistance très relative. En effet, tirer argument du fait que le PFQ retient 38 millions de francs pour la construction du Musée d'ethnographie – ce qui ne fait que reprendre les propos que j'ai tenus préalablement, en disant que l'ensemble des partis politiques dans cette enceinte avait précisément établi une fourchette maximale à 40 millions de francs, et j'avais été trop généreux, puisque vous avez raison de relever que l'on avait prévu 38 millions de francs dans le PFQ – cela ne fait que conforter les propos que nous avons tenus, à savoir que tout le monde pensait qu'à ce prix-là le musée serait réalisable.

Néanmoins, comme vous le savez, vous allez être saisis, dès la séance du mois d'avril, du 19<sup>e</sup> plan financier quadriennal, et vous imaginez bien, Monsieur Mark Muller, que le Conseil administratif a quand même pris soin de rectifier cette rubrique et que, dans le PFQ que vous recevrez pour le mois d'avril, il figurera, en lieu et place des 38 millions de francs, 73 millions de francs. Alors, si c'est votre crainte, je peux tout de suite la dissiper: le plan financier quadriennal est conforme à la proposition que le Conseil administratif a déposée ce soir.

Vous nous demandez, dans la troisième invite de votre motion préjudicielle, que les coûts soient estimés pour le projet initial sur la base d'un devis général avec une marge de plus ou moins 10%. Je peux répondre que nous n'aurons rien à faire, puisque c'est déjà le cas. Je vous l'ai dit tout à l'heure, pour le projet initial du concours, nous avons un devis général estimé à plus ou moins 10%, qui est précisément à 100 millions de francs. Nous n'avons rien d'autre à faire. Si vous voulez voter ce projet ce soir, vous pouvez le faire et, demain, nous lancerons les procédures pour la demande d'autorisation de construire. Les architectes n'ont plus de travail à fournir, puisque ce projet est ficelé avec une marge de plus ou moins 10%. Il y a donc une sorte de méconnaissance du dossier de votre part, Monsieur Mark Muller, puisque vous nous demandez de revenir dans six mois sur un objet qui est déjà prêt aujourd'hui. Alors, ayez le courage d'assumer vos responsabilités, arrêtez avec ces motions préjudicielles qui servent finalement à esquiver le débat et renvoyez cette proposition à la commission des travaux!

Mon collègue Alain Vaissade et moi-même sommes à votre disposition. Il sera possible à la fois d'examiner le projet que le Conseil administratif vous a présenté à 73 millions de francs et il sera également possible d'examiner le projet initial à 100 millions de francs, puisque ce dernier projet est parfaitement prêt et que nous avons les différentes études à vous présenter. Ne cherchez donc pas des prétextes pour retarder l'évolution de l'examen de ce dossier, car nous sommes prêts à en discuter avec vous. Cependant, de votre côté, nous vous demanderons d'assumer avec un peu plus de courage vos responsabilités. Vous pourriez le marquer en renvoyant la proposition N° 40 à la commission des travaux pour que nous puissions enfin commencer le débat sur les données concrètes que nous avons proposées. Mais, encore une fois, le choix est possible. Nous n'avons pas d'étude complémentaire à faire et nous sommes prêts à en discuter avec vous au sein de la commission des travaux.

**M. Robert Pattaroni (DC).** La façon dont se déroule le débat est intéressante. Il n'y a qu'une solution possible, soit un compromis au sein du Conseil administratif. Cela a été dit, tant mieux! Il est bien que le Conseil administratif soit clair.

Toutefois, il y a une grande astuce qui est connue: quand on a de la peine à assumer ses problèmes internes, on essaie de faire porter la responsabilité sur d'autres et, aujourd'hui encore, le nombre de conflits dans le monde où les choses se sont passées ainsi est la constante et triste preuve que l'on procède ainsi lorsqu'on n'est pas à même d'assumer véritablement sa responsabilité.

Monsieur Ferrazino, la rhétorique est bonne, mais nous ne voulons pas faire de la rhétorique. Nous voulons simplement exprimer clairement ce que nous désirons. Si vous considérez que notre projet de motion préjudicielle ne vous convient pas, dites-le – vous l'avez dit – mais ne tendez pas à le présenter comme une proposition irréaliste. Vous pouvez le faire, car vous avez les armes de la rhétorique et l'exercice de votre précédent métier, mais nous ne sommes pas dans un tribunal, nous sommes ici pour essayer de construire un Musée d'ethnographie. Nous, ce musée, nous le voulons dans une perspective de cinquante ans, de cent ans peut-être, et nous savons que le Musée d'ethnographie que la Ville de Genève devrait avoir n'est plus un musée de la seule Ville de Genève mais celui de la collectivité genevoise. Ce musée, on le sait, devrait comporter un bâtiment et des espaces alentour, de façon que l'on puisse, le cas échéant, sortir du musée et présenter sur les parvis et autres prairies des compléments d'exposition, et, le cas échéant, monter une tente, par exemple pour pouvoir présenter temporairement des objets ou en recevoir d'ailleurs, ou encore prévoir une extension, comme cela se fait partout, dans le domaine des halles d'exposition destinées à des musées ou à des expositions à caractère commercial ou pour des grands rassemblements, notamment en faveur de nobles causes.

C'est la raison pour laquelle, constatant que le site en question – je suis bien placé pour le dire, parce que vous connaissez mon point de vue à ce propos – ne permettra pas une telle réalisation et qu'il est néanmoins choisi par une large majorité, on doit prévoir une architecture qui tienne compte de cette contrainte. On ne va pas construire un musée qui serait une solution intermédiaire, n'offrant pas de possibilité de le développer, parce que ce serait irréaliste à cet endroit. D'ailleurs, les architectes l'ont bien compris, puisqu'ils ont prévu une occupation maximale en surface et sous terre de l'espace à disposition. Il faut l'admettre. Dès lors, il résulte d'études, que nous considérons comme étant sérieuses, que le projet optimal – pas idéal – sur ce site est un projet qui peut se chiffrer à environ 100 millions de francs. Cela a été démontré, défendu, promu, notamment par la très fervente association des amateurs et supporters du musée, qui en sont convaincus. Ils nous l'ont dit encore l'autre jour en convoquant tous les partis. L'idéal que l'on peut admettre aujourd'hui, ici, c'est au moins un bâtiment complet. C'est ce que nous disons. Ne partons pas avec une solution intermédiaire qui, on le comprend bien, résulte d'une discussion et d'une recherche de solutions possibles par rapport aux différents partis composant le Conseil administratif, mais faisons d'emblée une proposition optimale, pas idéale, mais optimale.

Concernant les 100 millions de francs, il faut quand même être sérieux par rapport à la collectivité publique genevoise et même par rapport à la Ville: étant donné que l'on ne va pas réaliser ce musée en une année ou deux et que, de toute façon, la couverture financière s'étale sur plusieurs années, *a priori*, le montant ne représente pas un obstacle. D'ailleurs, dans d'autres lieux où l'on est aussi habile qu'à Genève, que ce soit à Berne, à Zurich, à Bâle ou à Bilbao, aujourd'hui, quand on se dit que l'on doit construire un bâtiment significatif pour abriter un musée, on arrive à des montants qui sont plutôt de l'ordre de 100 millions que de beaucoup moins.

Nous proposons aussi en particulier que le nouveau musée, tel que le Conseil administratif le veut, ne comprenne pas de dépôt de voirie. Vous l'avez vu, la proposition N° 40 prévoit même que l'on y installe un dépôt de voirie – cela signifie bien qu'on a fait un certain puzzle. C'est le Conseil administratif qui a voulu cela, nous le comprenons, mais, nous, nous disons dans notre motion préjudicielle de faire au moins un musée complet sans le dépôt de voirie. Le Conseil administratif nous répondra qu'il faudra le mettre ailleurs. Bien sûr, nous lui faisons confiance pour nous proposer un autre lieu pour la Voirie.

Je terminerai en parlant du financement. Sur le plan des finances, on a vécu des années assez difficiles pour des raisons diverses, que ce soit d'ordre structurel ou conjoncturel – je ne développerai pas – et on a constaté que tous les partis disaient: «Ce n'est plus possible que la Ville assume à elle seule des équipements qui sont valables au moins pour le canton, sinon pour la région.» Par conséquent, il faut bien que l'on commence. Alors, nous vous proposons de commencer. Nous avons une proposition d'un musée complet qui est de l'ordre de 100 millions de francs. Nous disons dans notre texte que la Ville peut apporter une contribution de deux tiers – tant mieux si c'est un peu moins – et nous proposons réellement de faire des démarches pour obtenir un financement des différents partenaires, lesquels sont le Canton, les communes et les privés, comme c'est le cas ailleurs. Comment feraient les Italiens pour rénover leur patrimoine incommensurable sans faire contribuer des entreprises privées? Ils ne pourraient pas; ils sont obligés de faire appel à des contributions privées. Cela marche ainsi. Le fameux tableau de la sainte cène, vous le savez, a été complètement restauré grâce à une entreprise industrielle dont je tairai le nom.

Nous demandons au Conseil administratif de faire une proposition complète, de faire appel aux différents partenaires qu'il connaît et qui se sont annoncés, de mobiliser l'association qui est déjà mobilisée mais qui est prête à s'engager encore plus et, comme cela a été fait dans le cadre du stade, de trouver de grosses et de petites pierres pour arriver un jour à la somme nécessaire pour pouvoir aller de l'avant. C'est la raison pour laquelle nous évoquons cette formule pratique qui, il faut le dire, provient d'un journaliste dont je ne peux pas dire le nom, bien sûr,

mais qui a dit: «Pourquoi ne pas s'inspirer du système de la Praille et procéder de même pour le Musée d'ethnographie?» Cela ne serait pas une bonne idée de se disputer sur ce sujet. Acceptons plutôt nos points de vue. Nous avons compris le Conseil administratif. Messieurs les conseillers administratifs, comprenez-nous et votons.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon** (DC). Notre motion préjudicielle a pour seul but de relever l'incohérence de la proposition du Conseil administratif. Nous, PDC, sommes farouchement pour un nouveau Musée d'ethnographie, alors ne laissez pas entendre que nous serions des fossoyeurs du sarcophage.

Cependant, la proposition qui est faite est une proposition masquée, pirate, c'est une proposition qui dissimule sa finalité. Le Conseil administratif ne peut pas nous faire croire qu'avec cette proposition il ne reviendra pas ensuite avec des propositions de crédit complémentaires. Nous ne voulons pas de cette langue de bois; nous pensons qu'aujourd'hui nous pouvons, avec les communes, avec le Canton, avec des sponsors privés – ce que le Conseil administratif sait si bien nous proposer pour d'autres projets – faire un vrai musée à la hauteur de Genève. C'est pourquoi nous invitons le Conseil municipal à renvoyer la proposition N° 40 au Conseil administratif.

**M. Bernard Lescaze** (R). Nous venons d'entendre de magnifiques professions de foi. Heureusement, ce musée a d'autres défenseurs que ceux qui, aujourd'hui, nous proposent simplement de renvoyer la proposition N° 40 pour faire de nouvelles études.

J'aimerais citer M. Olivier Moreillon, qui a présidé le Conseil municipal et qui disait à propos du Musée d'ethnographie, en 1991 déjà: «Il ne faut pas avoir le sens du ridicule pour continuer à proposer de nouvelles études.» Je crois, effectivement, que le moment est venu de trancher – et je parlerais du projet de motion préjudicielle N° 77 exclusivement. En réalité, dans celle-ci, les motionnaires déclarent qu'il ne sont pas satisfaits du financement proposé par le Conseil administratif. Ce dernier serait évidemment plus fort s'il avait déjà soumis des propositions de financement partiel de ce musée par l'Etat – où il est d'ailleurs représenté au Grand Conseil. Tel n'a pas été le cas. Les motionnaires proposent la création d'une fondation. Je rappelle que tout projet de fondation intercommunale, au point de vue culturel – déjà suggéré, notamment par votre serviteur, il y a exactement dix ans – avait été écarté par les motionnaires et par le Parti démocrate-chrétien et M. René Emmenegger, alors en charge des affaires culturelles.

Je répondrai également que nous serions tous, au Conseil municipal, plus forts pour demander le soutien des communes et de l'Etat si nous avions, par

exemple, accepté de participer au financement de la halle 6 de Palexpo, qui est un investissement considérable pour tout le canton, mais dont les retombées économiques sont aussi pour la ville, bien entendu. Alors, on ne peut pas – et je ne rappellerai pas l'incident de tout à l'heure sur le Service d'incendie et de secours (SIS) – à la fois, quand cela nous arrange, vouloir le financement de l'Etat et des communes et, en même temps, le refuser ou trouver que cela n'est pas urgent. Je suis le premier à penser que, pour un investissement de ce genre, il faudrait que l'Etat et les communes acceptent d'entrer dans la danse, acceptent de participer, mais il faut pour cela que la Ville manifeste d'abord clairement sa volonté de participer, de créer un nouveau Musée d'ethnographie. Or, pour l'instant, malgré les discours, cette volonté ne s'est pas manifestée.

Je sais gré, aujourd'hui, au Conseil administratif de nous proposer d'étudier en commission un projet de 73 millions de francs. Personnellement, je pense que ce projet a effectivement un peu trop rétréci au lavage et qu'il n'est pas très bon. Je pense que les Genevois, Monsieur le conseiller administratif Ferrazino, ne vont pas se rapetisser et qu'il n'est peut-être pas du meilleur augure de vouloir mettre des plafonds à 5,50 m au lieu de 7 m, mais ce sont précisément des choses dont on peut débattre en commission, puisque les deux projets existent. Nous avons un projet original à 100 millions de francs et nous avons un projet «reconformé», dirais-je, à 73 millions de francs et, dans l'intervalle où la commission des travaux – si le projet d'arrêté est renvoyé à cette dernière – procédera à des études, peut-être pourrions-nous avoir d'autres sources de financement et compléter les choses.

De même, je suis de ceux qui, depuis dix ans, déclarent que le dépôt de voirie n'a plus rien à faire dans un tel projet. Or je vous rappelle qu'il se monte à 5 millions de francs et qu'en réalité, si on enlève les aménagements extérieurs et le dépôt de voirie, le projet de construction même du musée se monte à 63 millions de francs. Celui-ci est donc extrêmement raisonnable, surtout si l'on prend la fourchette de plus ou moins 25% de marge, lorsqu'on sait que le Grand Conseil a voté, vendredi dernier, un crédit de 54 millions de francs pour le cycle d'orientation de Montbrillant. Qui d'entre vous, Mesdames et Messieurs, aurait refusé ce cycle d'orientation? Personne, bien évidemment. Je vous rappelle que l'Ecole de commerce André Chavanne a coûté très exactement 100 millions de francs, c'est-à-dire beaucoup plus que le projet qui nous est présenté.

En conséquence, je pense qu'il n'y a aucune raison aujourd'hui de retarder une nouvelle fois l'examen de ce projet. Il nous faut enfin aller de l'avant. M. Vaissade, avec un grand optimisme, a parlé tout à l'heure de l'avant-dernière étape. J'espère que ce n'est pas plutôt l'antépénultième, parce que, vous le savez, il y a encore la volonté populaire! Mais disons qu'effectivement, après vingt-cinq ans de débat au cours des séances du Conseil municipal – bien entendu, je n'ai

participé qu'à la fin de ces vingt-cinq ans – de débats sans fin pour savoir où on allait mettre le Musée d'ethnographie, comment on allait le construire, on arrive enfin à un moment crucial, qui n'est plus des votes des crédits d'études. Cela suffit. Nous n'allons pas étudier plus longtemps. Nous avons maintenant le choix entre deux propositions, en acceptant le renvoi en commission de la proposition du Conseil administratif. Bien entendu, nous avons d'autres motions préjudicielles, et nous pourrions intervenir tout à l'heure pour préciser tel ou tel détail, intervenir sur le fond. Cependant, je crois que voter pour une motion préjudicielle qui, d'emblée, propose le renvoi au Conseil administratif, certes pas aux calendes grecques mais avec un délai de six mois pour revenir devant le Conseil municipal avec une nouvelle proposition – délai qui n'est d'ailleurs pas du tout impératif, mais dispositif, et l'on sait bien qu'il pourrait être beaucoup plus long – c'est en réalité ne pas vouloir prendre ses responsabilités. Je le dis à nos partenaires de l'Entente. Aujourd'hui, le Parti radical prend ses responsabilités: il votera le renvoi en commission et il votera le rejet de votre motion préjudicielle. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Les groupes démocrate-chrétien et libéral ont choisi de communiquer leur position avant le débat. Evidemment, la conséquence naturelle d'une communication antérieure au débat allait faire que les uns et les autres ce soir allaient probablement se placer par rapport à cette prise de position. C'était raisonnablement inévitable.

Pour ma part, dans ma douce naïveté, je pensais que le Conseil administratif serait raisonnablement heureux du choix des groupes DC et libéral, consistant à dire: «Ce que nous soutenons, c'est le grand musée, celui à 100 millions, le musée que le Conseil administratif a désiré, sur lequel il a fait son choix, sur lequel il a travaillé pendant des années.» Moi, je pensais que le Conseil administratif saluerait le courage de ces deux groupes politiques en leur disant: «Effectivement, vous avez plus de courage que nous; nous avons craint votre position négative, mais, dès lors que vous êtes d'accord, nous marchons avec vous!»

Eh bien, non! La prise de position du Conseil administratif est tout à l'inverse. Il s'agit de jeter l'anathème sur cette proposition qui est pourtant la leur. Mais voilà qu'aujourd'hui ils s'en démarquent, ils n'en veulent plus et que, pour en être certains, ils n'hésitent pas à fustiger la prise de position des libéraux. C'était le cas avant le repas où nous avons vu un conseiller administratif quasiment sauter à la gorge de M. Mark Muller. (*Protestations.*)

Cela dit, pourquoi le Conseil administratif ne nous a-t-il pas dit: «Votre motion préjudicielle est très bien, nous voulons bien un musée à 100 millions de francs, mais le problème qui se pose, c'est le financement; c'est trop difficile; en

six mois nous ne parviendrons pas à présenter un tel projet.» Pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas le courage de nous dire cela? Pour la simple raison que la proposition qui nous est faite est totalement lacunaire sur le financement et que le Conseil administratif ne peut pas nous faire le reproche de ne pas être au point sur la question de celui-ci, alors qu'il ne l'est pas du tout lui-même. Je m'explique. Les 60 millions, les 80 millions, les 100 millions de francs, à la limite, que m'importe? Moi, ce qui m'intéresse, c'est de savoir quel choix cela comporte. Est-ce que construire un musée d'ethnographie sur la place Sturm empêche toute discussion ou toute appréciation en ce qui concerne le Théâtre de la Comédie, la rénovation du quartier de Saint-Gervais ou d'autres travaux raisonnablement urgents, en particulier quand on connaît l'état du patrimoine bâti en Ville de Genève? La question qui vous est posée ce soir, ce n'est pas tellement de savoir si 70 millions de francs, pas plus que 100 millions de francs, c'est trop cher ou non, mais de savoir, quand vous votez ces 70 millions de francs, à quoi vous renoncez. Et comment voulez-vous le savoir, dès lors que le Conseil administratif vous cache le PFQ? Ce PFQ devait nous être distribué plus ou moins en même temps que le projet de budget 2000. Il arrive en général au mois de décembre et la commission des finances s'en saisit immédiatement après les travaux sur le budget. Ce soir, nous aurions dû recevoir le plan financier quadriennal. Selon les dispositions que nous avons votées, il nous engage pour quatre ans. Pourquoi est-ce que le PFQ ne nous est annoncé que pour le mois d'avril? C'est promis, on l'aura certainement, bien sûr, mais, pourquoi nous vient-il après le projet du musée? C'est pour pouvoir nous dire: «Vous avez voulu le musée et, dès lors, vous ne pouvez plus réclamer telle ou telle chose.» Je suis d'accord avec le principe de nous faire renoncer à ceci ou à cela, parce que nous avons voulu le musée, mais il faut nous le dire avant et non après la demande de crédit pour le musée.

En cela, la proposition qui vous est faite est totalement dépourvue des motivations des choix qui sont proposés devant vous. C'est la raison pour laquelle la motion préjudicielle N° 77 vous est soumise. Elle permet au Conseil administratif de peaufiner son PFQ; elle permet à la commission des finances de l'examiner, de rendre son rapport et de choisir ses options. Une fois ces options prises, nous savons ce que le Conseil municipal est prêt à dépenser ces quatre prochaines années pour le Musée d'ethnographie. Nous avons ensuite le volant, qui nous manque, pour trouver la manière de réaliser le musée que le Conseil administratif réclame, c'est-à-dire le grand, pas un carton à chaussures. Il y en a plein les archives ou les dépôts du Musée d'ethnographie, des cartons à chaussures de toute nature. Il n'y en a pas besoin d'un de plus pour le contenir. Nous voulons effectivement un musée qui résonne, un musée conçu autour des objets, issu d'un projet qui a été primé, et non du projet révisé par le Conseil administratif sur la seule base de références financières, lequel demande de retirer 100 000 francs ici ou 2 millions de francs là. Ce que je crains, avec le musée qui nous est proposé,

c'est le caractère dénaturé du projet, c'est qu'il y ait de nouveau une coquille pour emmagasiner les objets, mais pas l'écrin pour les mettre en valeur. Ce musée à 70 millions de francs est donc beaucoup trop cher.

La motion préjudicielle N° 77 qui vous est présentée est extrêmement réaliste. Premièrement, nous voulons prendre nos responsabilités et, pour ce faire, demander au Conseil administratif qu'il prenne les siennes, c'est-à-dire qu'il nous dise quels choix cela comporte de réaliser le nouveau Musée d'ethnographie. Il a beau jeu de nous avoir dit, il y a un instant: «Nous avons pris nos responsabilités, prenez les vôtres!» Ce n'est pas vrai! Le Conseil administratif n'a pas pris ses responsabilités; il nous jette en pâture une proposition et c'est tout. Nous allons précisément prendre ce soir, tous ensemble, nos responsabilités en disant son fait au Conseil administratif.

Deuxièmement, cela consiste à faire un choix, car il y a deux débats. Un premier débat consiste à dire quel musée nous voulons. Voulez-vous un carton à chaussures ou un musée? C'est la question qui est posée par le Conseil administratif, ou du moins la question qu'il aurait dû poser. Non, il ne pose pas la question, mais il nous dit qu'un grand musée reviendrait trop cher. Qui, parmi nous, a dit qu'un grand musée était trop cher? Personne! Le Conseil administratif l'affirme comme un fait accompli, or c'est nous qui décidons de ce qui est trop cher ou non. Nous distinguerons donc la question de savoir quel musée nous voulons de la question de savoir comment nous le financerons. C'est un deuxième problème. Il est possible que nous ne parvenions pas à trouver des fonds publics autres que ceux de la municipalité pour financer un musée de 100 millions de francs. Dans ces conditions, nous prendrons une décision en conformité avec ce choix, mais, pour l'instant, la proposition ne fait état d'aucune tractation en vue de trouver des fonds publics. Il nous a été suggéré que des prêts pouvaient être accordés sans intérêts. Je vous donne juste un chiffre. Si vous calculez les coûts financiers du musée, pour le montant qui est fixé, et que vous le passez à 100 millions, les coûts financiers sont exactement identiques, à condition de baisser d'un point les taux d'intérêts pratiqués sur les fonds empruntés. C'est pour vous dire que 100 millions de francs ne sont pas nécessairement plus chers que 70 millions de francs et que, si vous baissez d'un peu plus d'un point, 100 millions de francs sont meilleur marché que 70 millions de francs. C'est la raison pour laquelle personne parmi nous ne peut raisonnablement soutenir que 100 millions c'est trop cher et que 70 millions ne le seraient pas, car ce qui est déterminant par rapport au coût, c'est l'ingénierie financière qui a été mise en œuvre. Du point de vue de cette dernière, si l'on considère des réalisations comme celle de la halle 6 de Palexpo ou le Stade de Genève, il n'y a pas eu de sponsoring à proprement parler. Le Conseil administratif soufflait: «On n'a pas la Placette pour investir sur le musée», certes, mais il n'en demeure pas moins que personne n'a fait de cadeau au Stade de Genève. Chacun a participé à la recherche d'ingénierie financière et,

à partir de là, la réflexion est exactement identique, encore faut-il affirmer ce que nous voulons, jusqu'où nous allons et ce que nous sollicitons des autres.

C'est l'objectif fixé par la motion préjudicielle des groupes démocrate-chrétien et libéral. C'est la seule manière d'arriver à la réalisation d'un vrai musée, et je suggère à ceux qui applaudissent à tour de bras, quand certains historiens ici affirment l'uniformité de la pensée à travers les siècles, de réfléchir. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Lescaze, qui a expliqué qu'hier on a fait comme ceci et qu'avant-hier on a fait comme cela, que sa démarche est passionnante, mais est-ce le rôle d'un historien que de vouloir répéter *ad nauseum* les erreurs du passé? Ce qui fait le charme de l'historien, ce n'est pas de se référer au passé pour vous dire qu'il faut faire la même chose à l'avenir, c'est de dénoncer les erreurs du passé. Précisément, ce soir, nous ne répéterons pas, tous ensemble, les erreurs du passé et nous réaliserons, tous ensemble, un musée à 100 millions de francs! Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), la motion préjudicielle N° 77 est une manière d'enterrer le projet. L'un de ses motionnaires nous a même dit que six mois ne suffiraient pas pour trouver les fonds.

Je rappelle à ceux qui ont eu la chance de visiter les combles du musée que ce n'est pas de l'herbe que l'on sème qui est en danger, mais bien des pièces.

Nous refuserons donc cette motion préjudicielle.

**M. Sami Kanaan** (S). Les socialistes arrivent dans ce débat avec un mandat très clair. Nous voulons un musée, nous ne voulons pas de musée au rabais et nous le voulons dans des délais sinon rapides, au moins raisonnables et, dans la mesure du possible, nous voulons un cofinancement. Nous avons déjà cette position il y a deux ans.

Est-ce que M. Froidevaux ou M. Mark Muller vont renier les positions que leur groupe a prises il y a deux ans? Je veux bien admettre qu'ils renient les positions de leurs anciens collègues de 1991 – c'est la préhistoire de 1991 à nos jours, à la vitesse à laquelle les choses changent! Mais, en mars 1998, date du vote du crédit d'étude de la proposition N° 303, c'est nous, socialistes, qui avons proposé un amendement qui nous avait valu les foudres de presque tout le Conseil municipal, à l'exception du Parti démocrate-chrétien. Nous avons dit que toute l'étude devait être organisée de manière que le musée ne dépasse pas 40 millions de francs et que la moitié soit financée par des sources extérieures. Je vous cite le *Mémorial*, si vous voulez. Vos collègues, qui ne sont en l'occurrence plus là,

M. Huber, M<sup>me</sup> Maria Beatriz de Candolle, M. Broliet nous ont traité de tous les noms, parce qu'on enterrait le projet avec un amendement aussi absurde. On nous a fait des théories sur l'impossibilité de trouver des fonds privés ou publics au niveau de l'Etat à cette hauteur et, évidemment, l'amendement a été refusé. C'est dommage, parce qu'à l'époque du crédit d'étude, il y avait encore du temps et la possibilité de s'organiser. Venir aujourd'hui et exiger dans les six mois qu'un tiers du coût du musée à 100 millions de francs soit financé par d'autres sources – parce que c'est cela et rien que cela que vous demandez aujourd'hui – c'est un enterrement pur et simple.

Je peux suivre M. Froidevaux sur beaucoup d'arguments qu'il a cités tout à l'heure sur le problème du cofinancement en général. C'est nous, socialistes, qui avons été les premiers ici à nous battre, souvent seuls, pour le cofinancement dans la culture. Il y a un an à peine, nous avons essayé de le faire pour le Grand Théâtre, les musées et la BPU. Nous n'avons même pas mentionné les crédits des arrêtés; nous voulions des motions pour examiner la situation et nous propositions des démarches claires. De nouveau, le Conseil municipal a refusé d'accepter – vous, les libéraux, y compris – la majeure partie de ces textes. Je ne critique pas les démocrates-chrétiens, parce qu'à l'époque ils nous ont suivis et en mars 1998 aussi. Ils sont donc cohérents, aujourd'hui encore, avec cette position. Mais vous, les libéraux, tout à coup, vous tournez casaque concernant ce musée, pour des raisons que j'ignore. (*Protestations.*) Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais le corps de votre motion préjudicielle revient à demander de trouver 30 millions de francs dans les six mois pour un musée de 100 millions de francs. C'est absurde! Je voudrais que cela soit possible; je me suis battu pour le cofinancement sur nombre de sujets culturels, mais je n'aurais pas l'indécence de proposer cela aujourd'hui sur un crédit de construction, parce que je sais que c'est impossible. Que ce soit pour le Conseil administratif ou pour la Société des amis du musée, c'est impossible. Alors, toute votre rhétorique autour de cela, c'est du vent, puisque, nous, nous lisons les textes et nous nous en tenons à ce qui est écrit, car c'est ce qui compte lors du vote.

Deuxièmement, décider aujourd'hui, en séance plénière, que la variante à 73 millions de francs est forcément une mauvaise variante, c'est soit de la naïveté, soit de l'arrogance, soit de la mauvaise foi. Il se peut que cela soit une mauvaise variante, mais, au Conseil municipal, on renvoie en commission des crédits de 500 000 francs, d'un million de francs pour être sûr qu'ils soient étudiés sereinement, après auditions, et que des choix puissent être faits. Vous, au contraire, vous êtes capables – félicitations – de décider du jour au lendemain, grâce à une argumentation, ma foi fort bien faite et fort intéressante, que, forcément, la variante dite bon marché est une mauvaise variante. Je le répète, c'est possible. Notre groupe n'a pas encore fait sa religion sur la variante qu'il votera. Il entrera dans le débat de commission avec une attitude ouverte aux diverses propositions et il

demandera toutes les auditions nécessaires pour vérifier l'impact des économies. Il peut y en avoir de bonnes comme de mauvaises. Nous ferons l'étude sereinement en commission, car nous n'avons pas votre science infuse qui permet de juger de cela du jour au lendemain.

Quant à l'Etat, nous n'avons pas eu jusqu'à présent de réponse positive de celui-ci. Les relations Ville-Etat sont mauvaises. Je suppose que les torts sont partagés. Il y a régulièrement des exemples où l'on sent une amorce d'accord, mais, dans presque tous les cas, on aboutit à un échec. On ne peut pas faire aujourd'hui le procès ou l'analyse détaillée de cette situation qui est regrettable. Nous-mêmes, nous essayons avec nos députés au Grand Conseil et avec nos magistrats au Conseil d'Etat – nous n'allons pas nous en vanter, car nous n'avons pas encore de résultat – de voir si l'Etat peut contribuer au financement du Musée d'ethnographie. Au moins, nous essayons. Qu'avez-vous fait, vous, les motionnaires, pour donner corps à votre motion préjudicielle, comme l'a dit M. Lescaze, et rendre crédible votre démarche de cofinancement? J'aimerais bien avoir des informations à ce sujet. Par conséquent, votre motion, pour des raisons que j'ignore, consciemment ou pas, est forcément un enterrement de première classe.

Concernant la construction d'un cycle d'orientation, oui, un tel établissement coûte 54 millions ou 74 millions de francs – je ne suis pas sûr d'avoir entendu le chiffre – mais ce n'est pas la même chose que la construction d'un musée. Un cycle d'orientation est une école – personne ne va en contester le principe. La construction d'une école doit obéir à une série de normes invraisemblables et incontournables, qui sont bonnes ou mauvaises – ce n'est pas le moment d'en discuter ici. Il y a très peu de choix à faire une fois que l'on a trouvé l'endroit; la marge de manœuvre est très petite. Un musée – et c'est peut-être pour cela que c'est un sujet qui passionne autant les membres du Conseil municipal que d'autres personnes à l'extérieur – n'est pas absolument indispensable, et sa construction n'a pas à correspondre à des normes précises. Tous les choix sont permis. Un musée évalué à 73 millions de francs peut être fantastique, un autre à 100 millions de francs peut être un échec total. Je félicite donc ceux qui peuvent décider comme cela, d'une minute à l'autre, que c'est l'une ou l'autre des variantes qui est la meilleure.

Nous proposons aujourd'hui, en toute sérénité, que la commission des travaux se saisisse de ce dossier et que, calmement, comme sont censées le faire les commissions, elle analyse la situation, les différentes variantes, la crédibilité des coûts, l'impact des économies et la situation en termes de cofinancement. Ensuite, chaque parti, sur la base des travaux en commission, fera sa religion et pourra voter ce qu'il veut, y compris la variante N° 1, s'il le désire.

Nous refusons évidemment la motion préjudicielle N° 77. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Losio** (Ve). J'ai écouté très attentivement les propos des différents préopinants, notamment ceux de M. le conseiller administratif Ferrazino avec lequel nous sommes très souvent d'accord – nous y souscrivons – et ceux de M. le conseiller municipal Lescaze, avec lequel nous ne sommes pas toujours d'accord, mais cette fois-ci nous y souscrivons.

En tout cas, il apparaît clairement que, dans cet appel général à un financement partagé par d'autres collectivités publiques ou par des privés, il est rendu hommage au projet du nouveau Musée d'ethnographie et à l'intérêt qu'il représente pour une collectivité, qui n'est pas uniquement celle de la ville de Genève, mais également celle de toute la population genevoise – et nous aurons l'occasion de développer cela ultérieurement, dans le débat d'entrée en matière sur la proposition elle-même – pour des raisons qui dépassent très largement les limites assez étroites de notre canton.

J'émettrai juste quelques remarques en ce qui concerne l'intervention de M. Mark Muller lorsqu'il parlait du stade de la Praille. Il ne faut pas tout confondre. Le financement a tout de même été largement trouvé, parce qu'on va y construire un centre commercial et que l'Etat a fait très largement des cadeaux, qui ne sont pas seulement de l'argent sonnante. En effet, il a abandonné un droit de superficie qui représente une quantité de millions assez appréciable.

M. Pattaroni a parlé d'un puzzle à propos de la proposition N° 40, parce qu'elle comprend différents aménagements ne concernant pas uniquement le nouveau Musée d'ethnographie. On peut voir cela comme un puzzle, mais on peut aussi le voir comme un projet d'urbanisme, un projet qui sert à compléter l'aménagement d'un quartier en modifiant les voies d'accès et la place qui sera à l'extrémité du Musée d'ethnographie.

Effectivement, lorsqu'on se trouve confrontés à des projets d'investissement et des sommes importantes, on reçoit très souvent des motions préjudicielles, dont le but, en général, est de procéder à des manœuvres dilatoires ou de torpiller le projet, d'une manière ou d'une autre.

Le projet déposé par le Conseil administratif, s'il ne propose qu'une variante légèrement en dessous de la variante optimale, est un projet qui, en tout cas, tient compte d'une certaine réalité et d'un certain débat, lequel, comme le disait le conseiller municipal Lescaze tout à l'heure, risquait de n'être pas l'avant-dernier, mais peut-être l'antépénultième. Le Conseil administratif a donc pris une position que je qualifierai de réaliste et de prudente.

Le préopinant du Parti libéral, M. Froidevaux, disait qu'il fallait savoir ce que l'on voulait. Nous, les Verts, nous ne voulons pas d'un carton à chaussures et nous le disons très clairement. Nous défendons le projet optimal, c'est notre position. Par rapport à cela, il y a d'autres principes de réalité qui sont la politique, le dan-

ger de certains votes croisés qui pourraient faire capoter le projet, mais, parallèlement à cela, quant au financement lui-même de ce projet, il ne faut pas oublier qu'il existe déjà *de facto* une fondation dont le but est de s'occuper exclusivement de trouver des financements complémentaires qui, pour nous – et nous le disons très clairement – ne doivent en aucun cas servir à diminuer le coût du Musée d'ethnographie. Ces financements devront être affectés à la possibilité de la réalisation du Musée d'ethnographie dans sa version optimale.

C'est la raison pour laquelle nous refuserons la motion préjudicielle déposée par le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral. Je ne reviens pas sur les prises de position antérieures. Effectivement, on pourrait parler du PFQ, comme M. Mark Muller l'a fait, mais, pour l'instant, on ne le connaît pas; on le connaîtra au mois d'avril, et je pense quand même qu'il serait inconvenant de supposer que le Conseil administratif n'ait pas prévu à l'intérieur du 18<sup>e</sup> PFQ des dépenses concernant directement le nouveau Musée d'ethnographie. Très clairement, nous défendons la version optimale et nous vous en donnerons ultérieurement les raisons. Nous faisons confiance à la fondation qui vient de se créer pour trouver le financement complémentaire de façon que l'on puisse réaliser cette version. La commission des travaux est saisie d'un projet déposé par le Conseil administratif; elle n'exclut pas cette proposition de prendre en considération le projet optimal si le financement est trouvé, et, nous, nous pensons que ce financement sera trouvé. Comme le disait tout à l'heure le préopinant du Parti démocrate-chrétien, il y a déjà une association qui s'est mobilisée, l'association des Amis du Musée, mais il n'y a pas que cela. On l'a vu très clairement ces derniers temps, toute une frange de la population prend conscience de l'importance et de l'apport que ce musée peut donner à la collectivité genevoise, les retombées qu'il aura sur des valeurs beaucoup plus importantes rattachées à sa réalisation, auxquelles nous, les Verts, sommes également attachés.

Nous refuserons donc la motion préjudicielle N° 77 et nous nous exprimerons ultérieurement sur les autres motions préjudicielles. Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président.** Monsieur Losio, je vous remercie également d'avoir réservé quelques éléments d'arguments pour la suite du débat. Nous n'en sommes qu'à la première motion préjudicielle, je le rappelle à tout le monde.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** En écoutant les motionnaires, je m'attendais à ce qu'ils nous fassent des propositions, qu'ils soulèvent des interrogations, mais, en fait, je n'ai pas réussi à déterminer leur position. Sont-ils pour ou contre

le Musée d'ethnographie? On ne le comprend pas bien. Ils parlent du coût et d'autres choses, mais il n'y a pas une position franche, et c'est quelque peu surprenant.

Par ailleurs, je m'attendais à une autre position de la part du représentant du PDC et je suis sûr qu'il en est de même pour beaucoup d'entre vous qui ont réfléchi à l'historique du Musée d'ethnographie. Je vous rappelle que M. Claude Miffon, radical, avait proposé de l'installer au Palais Wilson, parce qu'on ne savait pas que faire de ce dernier. Les autorités de Berne étant intervenues, l'affaire a été classée. En effet, je m'attendais à ce que M. Pattaroni rappelle la dernière législature de M. Emmenegger, conseiller administratif démocrate-chrétien, qui voulait installer le Musée d'ethnographie au chemin de l'Impératrice pour 38 millions de francs. Etant donné que certains voulaient lancer un référendum pour s'y opposer, cette proposition avait été retirée du Conseil municipal. On a juste pu voir les plans, puis tout a été suspendu. Alors, je m'attendais à ce que les docteurs en finance proposent cette solution qui aurait servi de contrepois entre la rive gauche et la rive droite, mais nous n'avons rien entendu à ce sujet!

Je vous dis franchement que je ne sais pas ce que votent ceux qui approuvent la motion préjudicielle N° 77. C'est voter n'importe quoi! Il faut envoyer la proposition N° 40 en commission pour étude et, ensuite, si vous obtenez des éléments nouveaux, vous pourrez être virulents et prouver au Conseil administratif qu'il a fait fausse route. Mais, pour le moment, on ne peut pas dire qu'il fait fausse route ou qu'il a pris l'affaire en mains, car, comme l'a dit M. Bernard Lescaze, cela fait trente ans que l'on discute du Musée d'ethnographie!

Soit les motionnaires manquent d'éléments, soit ils doivent nous dire clairement qu'ils sont contre le projet à 73 millions de francs, et ce sera ainsi beaucoup plus clair pour le Conseil municipal. Quant à tourner ainsi autour du financement, entre autres, c'est vraiment ramer pour rien!

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Il est vrai que les auteurs de la motion préjudicielle N° 77 font de grandes professions de foi sur le courage politique, mais ils ne sont pas les seuls à avoir ce courage politique. Nous l'avons aussi. Toutefois, nous, nous n'allons pas renvoyer cette motion préjudicielle au Conseil administratif, car, dans six mois, nous en serons exactement au même point. Il faut donc la renvoyer en commission.

Nous sommes aussi persuadés que c'est avec un projet optimal que nous réussirons à susciter un engouement qui nous permettra de trouver de l'argent à l'extérieur.

Je vous rappelle aussi que, concernant le projet à 73 millions, avec une souplesse au niveau du coût de plus ou moins 25% – c'est en général plus – on arrive

déjà, en ajoutant cette marge de 25%, et si mes calculs sont bons, à un montant de l'ordre de 91 millions. On serait prêt à mettre 91 millions pour un projet au rabais à 73 millions? Je ne vois vraiment pas pourquoi nous n'étudierions pas le projet maximal.

**M. Pierre de Freudenreich (L).** Je souhaite juste apporter deux éléments qui me semblent importants.

Premièrement, le débat, par nature et compte tenu de l'importance du crédit, est forcément extrêmement suggestif dans la mesure où nous sommes aujourd'hui dans un trend, au niveau financier, positif pour la Ville de Genève. Il ne faudrait pas oublier que le contexte a changé et que l'économie – en tout cas la production fiscale – a viré de manière importante en quelques mois. C'est un paramètre qu'il ne faut pas oublier. Si nous avons eu cette proposition il y a trois mois, Mesdames et Messieurs, le débat serait tout autre, et c'est pourquoi il convient parfois de remettre les choses dans leur contexte.

Tout à l'heure, il a été fait allusion à un plan financier quadriennal, qu'il me semble important d'expliquer plus en détail. C'est évidemment un terme un peu chinois par rapport à une simple lecture d'un projet. Qu'est-ce qu'un plan financier quadriennal? C'est très important de le savoir. Au fond, ce plan met en relief les priorités pour notre Conseil administratif en matière de financement, d'investissement pour les quatre prochaines années. C'est fondamental car, sur tous les bancs de ce Conseil, au cours de la législature, nous revenons systématiquement en disant: «Il n'est pas normal que les immeubles, le patrimoine financier de la Ville de Genève, ne soient pas entretenus de manière satisfaisante. Le patrimoine administratif, c'est-à-dire le parc déjà existant de musées et l'ensemble des bureaux utilisés par la collectivité publique, n'est également pas entretenu correctement.» La part d'investissement prévue pour entretenir ce que nous, Ville de Genève, possédons aujourd'hui n'est pas suffisante pour permettre un entretien correct. Il ne faut pas oublier – et c'est pour cela que nous en avons parlé tout à l'heure dans la motion préjudicielle – qu'il est extrêmement difficile de prendre une décision, car ce n'est pas une décision qui va avoir des impacts sur les six prochains mois, mais une décision qui aura une importance considérable sur nos investissements pendant les années à venir, dans quatre, cinq, dix ans. Il est évidemment très délicat, quand on voit la vivacité et le dynamisme de certains conseillers administratifs, pour venir avec des projets en urgence pour un restaurant ici, pour une rue là, quitte à utiliser des crédits qui sont tout à fait discutables. Toujours est-il que l'urgence était là. Pour ces sujets-là, cela va très vite, mais pour le plan financier quadriennal – M. le maire me l'a dit, je ne sais pas si c'est tout à fait exact – il semblerait qu'il soit justement un peu bloqué dans le département du conseiller administratif dont je parle.

Il va de soi que, pour qu'une législature telle que la nôtre – je vous rappelle que nous venons d'être élus – puisse prendre de bonnes décisions, nous devons connaître le menu. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas le menu. Nous ne savons pas ce que souhaite faire le Conseil administratif et, surtout, nous n'avons pas pu donner notre opinion. On nous propose de voter sur un investissement considérable, qui va obérer les finances de manière importante. Nous n'allons pas le voter tout de suite, bien entendu, mais nous savons bien qu'une fois que les dossiers sont envoyés en commission il sera toujours temps pour le Conseil administratif de nous dire que le PFQ n'est pas tout à fait prêt.

Evidemment, cette analyse «rigoureuse» du potentiel d'investissement de la Ville de Genève n'est pas très attrayante, mais c'est une vision que nous devons avoir. On ne peut pas, aujourd'hui, renvoyer en commission, sans aucune condition, un crédit de ce type et ne pas avoir une réflexion sur l'ensemble de nos investissements. C'est ce que vous êtes en train de faire et, tout à l'heure, M. Losio – j'en suis étonné; vous le lui transmettez, Monsieur le président – alors que c'est un spécialiste du plan financier quadriennal, est passé comme chat sur braises sur cet élément fondamental. Il faut quand même savoir que des choix vont être faits, et on doit dire aujourd'hui que, si l'on renvoie en commission pour étude, avec une perspective positive bien entendu de voter un crédit ou un autre, ce sera au détriment d'un certain nombre d'investissements. Ces choix, il faut qu'on puisse les faire. Aujourd'hui, on ne peut pas les faire, car on ne nous en donne pas les outils. Je pense que l'on ne travaille pas tout à fait dans le bon sens et que, s'il y a, comme le disait tout à l'heure M. Lescaze, un certain nombre d'années qu'on étudie ce dossier, je pense que l'on peut attendre quelques mois pour avoir enfin le PFQ. Je suis convaincu que si nous suspendons nos débats sur le présent objet et que nous demandons au Conseil administratif de nous présenter le PFQ, ce dernier arrivera très rapidement, car le Conseil administratif se rendra compte qu'on ne peut pas voter sans avoir une lisibilité correcte sur ce dossier.

Par rapport au problème des finances de la municipalité, vous vous êtes attelés, tout un chacun, à développer un certain nombre d'arguments intéressants sur la variante N° 1 ou la variante N° 2. On peut dire beaucoup de choses sur la qualité de l'investissement. Comme le disaient M. Losio et M. Kanaan, à juste titre, on ne peut pas avoir une pétition de principe en disant que c'est trop ou pas assez; une étude doit être faite. Néanmoins, il faut se demander, et c'est cela qui est important, qui va payer l'investissement au départ et, ensuite, les charges d'exploitation. En effet, on oublie complètement le problème de l'exploitation, mais il faut bien se rappeler qu'à partir du moment où on construit et que c'est la Ville de Genève qui finance on se retrouvera dans cinq ans – évidemment, aujourd'hui, ce n'est pas très excitant de se dire qu'il faut se préoccuper des finances de la Ville dans cinq ans, mais, justement, il faut faire cet exercice – avec un budget d'exploitation qui va augmenter de manière extrêmement sensible,

suite à cette réalisation. C'est totalement inévitable. Les dépendances actuelles du Musée d'ethnographie vont évidemment être centralisées dans le nouveau musée, s'il est réalisé, et toutes seront réaffectées à telle ou telle association ou école, donc, au niveau des charges d'exploitation de la Ville de Genève, ce paramètre est important. Le choix qui se trouve derrière cela est un choix que l'on doit faire aujourd'hui, au niveau du principe. Est-ce qu'en matière de politique culturelle, la Ville de Genève, compte tenu des périodes extrêmement difficiles dans lesquelles elle s'est trouvée, doit poursuivre et assumer absolument toutes les dépenses? La réponse est non! Nous ne pourrions pas, compte tenu de la péréquation fiscale actuelle, continuer à aller dans cette direction. Aujourd'hui, nous sommes dans un trend positif et, bien sûr, tous, la main sur le cœur, nous voulons aller de l'avant, mais je crois que nous devons vraiment prendre garde et nous occuper de savoir qui va financer l'investissement et le financement.

Tous ces éléments, bien entendu, militent pour le fait que le Conseil administratif revoie sa copie, qu'il nous produise le plan financier quadriennal et revienne devant le Conseil municipal avec une solution de financement un peu plus concrète. Si on a attendu trente ans, on peut attendre encore un peu, parce que, si c'est pour prendre une mauvaise décision aujourd'hui, je préférerais qu'on la suspende.

**Le président.** Monsieur Bonny, vous avez la parole. (*Protestations.*)

**M. Didier Bonny (DC).** Effectivement, c'est une personne par groupe qui peut s'exprimer, mais les deux personnes de mon groupe à s'être exprimées sont motionnaires; je ne le suis pas. En plus, étant donné qu'on ne sait plus très bien où est la limite entre la préconsultation sur la motion préjudicielle et le débat sur l'objet proprement dit, puisqu'on est déjà plus ou moins entré dans le débat, ce sera probablement la seule intervention que je ferai sur ce sujet qui me tient particulièrement à cœur, puisque ceux qui me connaissent de bien avant cette législature savent très bien que, déjà en 1996, sauf erreur, un article dans le *Courrier* disait: «Bonny seul contre tous!» (*Applaudissements.*) A l'époque, j'étais effectivement le seul à m'être opposé au crédit d'étude pour le nouveau Musée d'ethnographie, étant donné la charge financière qu'engendrerait ce musée, que l'on nous promettait à l'époque pour un montant de 50 millions ou 55 millions de francs. Je m'étais déjà battu contre cela.

Pour répondre à M. Lyon et par rapport au parler vrai – je parle ici en mon nom personnel et, effectivement, je ne connais pas trop la langue de bois – donc, en ce qui me concerne et que cela soit bien clair, que le projet soit à 100 millions

ou à 73 millions de francs, cela ne fait pas une grande différence. Il est clair que je préférerais que le nouveau Musée d'ethnographie soit le plus beau possible, car on a toujours plaisir à aller dans un beau musée. D'ailleurs, l'exposition à ce sujet au Musée Rath est magnifique, pour ce que j'ai pu en voir, car il y avait énormément de monde, mais j'y retournerai. Tant mieux si on arrive à réaliser un tel musée, mais, en ce qui me concerne, j'en fais une question de principe, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je défends depuis 1996 et que je continuerai à défendre, même si, maintenant, les finances de la Ville vont mieux: il n'y a pas de raison, une fois pour toutes, que la Ville de Genève assume à elle toute seule la culture entière du canton, voire de la région. Donc, si nous ne montrons pas aujourd'hui notre volonté de demander aux autres collectivités de participer à l'élaboration de ce musée, cela ne se fera jamais!

C'est la raison pour laquelle il ne faut pas entrer en matière sur la proposition N° 40 et qu'il faut suivre la motion préjudicielle N° 77. En effet, si la proposition du Conseil administratif est renvoyée en commission, elle en ressortira avec une majorité en sa faveur; ensuite, ce sera terminé et le seul recours que nous aurons sera de lancer un référendum, ce qui serait dommageable pour le but visé, c'est-à-dire d'avoir un beau musée. C'est malheureusement, me semble-t-il, le seul choix que nous aurons si, ce soir, notre motion préjudicielle n'est pas acceptée.

**Le président.** Contrairement à ce qui vient d'être dit, la motion préjudicielle ne requiert pas un intervenant par groupe; cette règle concerne la motion d'ordre et non pas la motion préjudicielle.

**M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L).** Le projet à 73 millions de francs n'est pas un mauvais projet, c'est simplement une variante estropiée. J'aimerais donc simplement relever certains points sans entrer dans des considérations politiques ou financières.

Tout d'abord, j'émettrai une remarque concernant l'espace d'exposition du musée tel qu'il est proposé maintenant dans la proposition N° 40. Dans le projet lauréat, l'espace était de 4000 m<sup>2</sup>; dans la variante N° 1, il était de 3680 m<sup>2</sup> – ce qui est déjà un espace réduit – et, dans le projet que l'on nous propose aujourd'hui, il n'est plus que de 2900 m<sup>2</sup>. Ensuite, concernant les dépôts de collections, le projet lauréat propose 3800 m<sup>2</sup>; le projet actuel prévoit 1800 m<sup>2</sup>. Il y a donc une diminution des surfaces d'exposition de 20% et une diminution des surfaces pour les collections de 31%. Par conséquent, je me demande pourquoi on veut construire ce nouveau musée à 73 millions de francs. Ce projet estropié vaut-

il véritablement ce montant-là? Par ailleurs, je ne sais pas s'il est vraiment indispensable d'aménager un dépôt de voirie dans un musée pour une valeur de 5 millions de francs!

A mon sens, si l'on construit un musée, c'est pour y abriter des œuvres et les montrer au public. M<sup>me</sup> Vanek pleurerait tout à l'heure sur les objets qui sont actuellement entassés dans des dépôts. Eh bien, dans le projet que nous propose le Conseil administratif, les objets sont tout autant entassés; en outre, le projet lauréat a été voté par les mêmes personnes qui, actuellement, le réduisent. Il y a donc un problème à ce niveau-là.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous allons pouvoir procéder au vote sur la motion préjudicielle N° 77. Je vous rappelle que si vous l'adoptez le projet est renvoyé au Conseil administratif.

*Mise aux voix, la motion préjudicielle N° 77 est refusée à la majorité (une abstention).*

**Le président.** Nous passons à la deuxième motion préjudicielle, «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie», déposée par le groupe socialiste et signée par M. Kanaan.

#### *PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE N° 78*

Considérant:

- la portée régionale certaine du projet du nouveau Musée d'ethnographie;
- ses fonctions polyvalentes dans les domaines de l'enseignement scolaire et supérieur, de la recherche universitaire, de l'intégration et de la promotion d'une société multiculturelle, ainsi que la contribution que constitue ce musée à l'attractivité touristique et économique de Genève, tous des domaines relevant clairement de la compétence de l'Etat;
- la nécessité d'adopter une approche plus ouverte du partage des tâches, compétences, charges et ressources en matière de politique culturelle;
- le fait que ce projet de musée peut servir d'exemple pour une telle approche;
- qu'une telle approche implique forcément une participation des autres acteurs, non seulement à la construction, mais aussi à la gestion future du musée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de créer une fondation (respectivement de transformer la fondation existante destinée à rechercher des fonds pour la construction du musée) en y incluant une représentation importante de l'Etat et d'autres contributeurs potentiels du musée, aussi bien pour gérer les apports à la construction du musée que pour ensuite gérer ce musée à moyen et long terme. Cette fondation devra aussi avoir pour mandat de développer des mécanismes de coopération avec les milieux concernés par l'activité du musée, en particulier les acteurs de terrain de l'intégration et de la Genève multiculturelle.

**M. Sami Kanaan (S).** Tout d'abord, j'aimerais faire une clarification. Avec la présente motion préjudicielle, j'applique le règlement à la lettre, lequel dit qu'une motion préjudicielle «a pour but de résoudre au préalable un point particulier lié au traitement de la proposition principale». Malheureusement, il s'est développé au Conseil municipal une tradition faisant que les motions préjudicielles, comme nous venons de le voir d'ailleurs, servent à tuer une proposition principale. La motion préjudicielle N° 78 n'a pas cet objectif. Elle doit donc accompagner la proposition principale en commission. Disons que c'est un mandat supplémentaire assigné à la commission des travaux.

Avec cette motion préjudicielle, nous vous demandons simplement d'être cohérents. Il y a deux ans, nous avons proposé, au niveau du crédit d'étude, qu'on ancre le cofinancement avec des proportions fixes, car, à l'époque, c'était encore théoriquement possible. Aujourd'hui – et nous l'avons dit à propos de la motion préjudicielle libérale et démocrate-chrétienne – ancrer un cofinancement dont les proportions sont fixées d'avance, un tiers d'une part et deux tiers de l'autre par exemple, c'est malheureusement absurde, surtout si on donne un délai de six mois au Conseil administratif pour réaliser le projet. Par contre, si on donnait les moyens, les instruments pour favoriser le cofinancement, ce serait une option qui resterait d'actualité et la commission pourrait effectivement en préciser les termes. Je rappelle que le Conseil municipal peut de lui-même créer des fondations s'il l'estime nécessaire et utile. Il l'a fait pour la Fondetec. Nous ne voulions évidemment pas débarquer aujourd'hui avec un arrêté en bonne et due forme et des statuts de fondation, cela d'autant plus, nous le savons, qu'il existe une fondation dont le but est de chercher des fonds pour la construction du musée.

Notre texte amène deux éléments. Premièrement, dans ce texte, non seulement nous redonnons la possibilité à l'Etat de participer au financement du nouveau musée, mais surtout nous cherchons à être conséquents sur le fait que, si nous demandons aux gens de cofinancer le projet, nous devons alors leur offrir la possibilité de le cogérer. Une fondation qui aurait juste pour but de récolter de l'argent et qui, une fois le musée construit, fermerait la porte aux contributeurs

extérieurs, et en particulier à l'Etat et aux communes, recourrait à une méthode qui ne peut pas marcher, comme nous l'avons déjà constaté par le passé. Je crois que cela peut s'appliquer à d'autres institutions culturelles. Dès le moment où l'on invite des gens à contribuer de manière substantielle, on doit forcément leur donner une place dans la gestion du musée. De plus, dans la mesure du possible, cette fondation peut servir de plate-forme de coopération avec tous les milieux dont on souhaite qu'ils gravitent autour du musée. D'ailleurs, selon la proposition du Conseil administratif, une des dimensions de ce musée, c'est justement de promouvoir l'intégration et la diversité à Genève. Il nous paraît donc logique que le futur musée soit organisé de manière à faciliter la coopération. Nous n'en sommes pas encore certains.

Je tiens donc à préciser que la motion préjudicielle N° 78 est un complément aux projets d'arrêtés de la proposition N° 40. Nous voterons de toute façon l'entrée en matière sur les projets d'arrêtés principaux, car nous ne cherchons pas à faire de la surenchère ou du chantage. Il nous paraît simplement logique – puisque la majorité du Conseil municipal prône le cofinancement, celui-ci nous suivra – de donner la possibilité et le mandat à la commission des travaux, si c'est elle qui gère le dossier, d'examiner la meilleure manière d'organiser la nouvelle fondation. Il y a différentes solutions, et nous ne prétendons pas avoir la panacée, c'est pourquoi nous tenons à ce que cela soit examiné.

**Le président.** Merci, Monsieur Kanaan. Effectivement, votre motion est bien préjudicielle, puisqu'il s'agit d'éclaircir un point préalablement à l'étude de la proposition.

#### *Préconsultation sur la motion préjudicielle N° 78*

**M. Robert Pattaroni (DC).** Nous avons étudié les deux possibilités: celle du renvoi au Conseil administratif et celle du non-renvoi.

Par conséquent, nous avons été très favorablement impressionnés par les deux motions préjudicielles dont nous allons discuter, puisque, vous l'avez constaté, elles sont tout à fait dans l'esprit de la motion préjudicielle N° 77 que nous avons proposée. Il est dit dans le texte que nous avons développé tout à l'heure que l'on devrait s'inspirer du modèle du stade de la Praille, autrement dit d'un dispositif, en l'occurrence, une fondation, qui permette les diverses collaborations, le partenariat avec un certain partage de responsabilités, ce qui n'enlève pas une certaine primauté à la Ville de Genève.

Par voie de conséquence, puisque nous allons sans doute renvoyer – du moins la majorité le voudra – la proposition N° 40 à une commission, que cette proposi-

tion soit au moins plus riche. La motion préjudicielle du Parti socialiste est un enrichissement que nous saluons.

**M. Alain Vaissade, conseiller administratif.** Monsieur le président, je voudrais apporter quelques informations à M. Kanaan.

Je voudrais tout d'abord vous informer, Monsieur le conseiller municipal, que, lorsque nous avons constitué la Fondation pour un nouveau Musée d'ethnographie, sous l'impulsion du Conseil municipal – c'est lui qui nous avait demandé de constituer cette fondation pour rechercher des financements supplémentaires – nous avons fait appel, bien sûr, à des représentants de l'Etat et de la Confédération. Je vous donne tout de suite leur réponse: l'Etat n'a pas voulu être représenté dans la fondation. Ce n'était qu'une fondation pour trouver des moyens supplémentaires. La Confédération n'a pas voulu être représentée dans la fondation. C'est vous montrer la difficulté de constituer une autre fondation qui viendrait non seulement gérer l'investissement qu'il faut, mais qui viendrait aussi gérer le fonctionnement. En effet, s'il y a bien, à un moment donné, une réponse – et M. Lescaze avait raison tout à l'heure lorsqu'il disait qu'à un moment donné le Conseil municipal devait donner un signe politique montrant qu'il adopte une proposition, de telle manière que nous puissions commencer à pouvoir récolter des fonds – à l'heure actuelle, on peut compter sur une potentialité de 15 millions de francs. Je dis bien «potentialité», ce qui ne veut pas dire qu'on a cette somme, mais nous avons déjà cette potentialité. Cela fait déjà six mois que nous entreprenons des démarches. La fondation a fait ses propres démarches auprès du secteur privé et nous avons de bons espoirs. Mais, dès qu'on parle de fonctionnement, je peux vous dire que la première chose qui nous est demandée, c'est si le Conseil municipal est d'accord de fixer son choix sur un projet – il s'agit de volonté politique, comme le disait M. Lescaze – puis, deuxièmement, on nous dit: «Oui, on peut vous apporter un investissement ou un financement pour l'investissement, mais vous devez assumer le budget de fonctionnement.» Notre argument est de dire que le musée existe déjà, qu'il fonctionne au boulevard Carl-Vogt, que, bien sûr, il va y avoir une augmentation du budget de fonctionnement mais qu'en même temps il y aura aussi une augmentation des recettes. Vous avez le détail de tout cela dans la proposition qui vous est soumise. C'est l'argument pour pouvoir, à un moment donné, espérer avoir des investissements. Mais, si vous demandez à des investisseurs extérieurs de participer au fonctionnement, vous retombez dans le même cas de figure que pour la fondation pour le MAMCO. Celle-ci est à bout de souffle et a besoin qu'on la finance. Elle pensait y arriver. Nous, nous avons fait les investissements pour le MAMCO; ce dernier a constitué une fondation privée pour assurer la gestion du musée, mais, au bout de quatre ans, le financement privé a commencé à s'essouffler et nous devons maintenant intervenir. Cela

vous démontre que dans le domaine culturel ce n'est pas la même chose que dans le domaine sportif, en particulier en ce qui concerne la fondation pour le Stade de Genève, parce que, dans ce cas, vous avez d'autres partenariats, qui sont construits sur la commercialisation, car il y a un centre commercial qui va pouvoir financer pas mal d'investissements. Il faut rappeler que l'Etat, comme l'a dit M. Losio, non seulement a cédé beaucoup de droits, qui représentent plusieurs millions de francs, mais qu'il a financé lui-même le stade à hauteur de plus de 20 millions de francs!

**M<sup>me</sup> Marie Vanek** (AdG/SI). Le souci que me donne la motion préjudicielle N° 78, par rapport à la création d'une fondation, c'est que, si une fondation de gestion voit le jour, elle peut nous demander un prix d'entrée. Je vous rappelle que nous nous sommes battus pour la gratuité des musées et que, si le musée découle d'une proposition de la Ville de Genève, il restera gratuit.

Nous refusons donc cette motion préjudicielle.

**M. Sami Kanaan** (S). J'aimerais dissiper un malentendu. Nous avons voulu ancrer le sujet de la fondation dans les travaux de commission. Il est évident que nous pouvons parfaitement en commission ancrer également la gratuité des musées pour la fondation. Je vous rappelle que nous l'avons fait pour la Fondetec. Tant que les statuts ne sont pas votés, c'est nous qui en sommes maîtres.

Si c'est uniquement pour cette raison que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne vote pas notre motion, c'est bien dommage!

**M. Jean-Pierre Oberholzer** (L). Le groupe libéral soutiendra la motion préjudicielle du groupe socialiste. Nous sommes évidemment déçus par rapport au traitement que vous, socialistes, avez réservé à la nôtre, mais comme la vôtre semble aller dans le même sens – au moins partiellement – nous la soutiendrons.

**M. Roger Deneys** (S). Je voudrais préciser les propos de M. Kanaan.

En fait, pour les socialistes, l'idée d'avoir une fondation n'est pas une condition *sine qua non* pour obtenir un financement extérieur qui viendrait de fonds privés et ne sous-entend pas que si ces fonds n'existaient pas le musée ne se ferait pas. Il s'agit pour les socialistes d'assurer la possibilité d'un financement extérieur, y compris avec un droit de regard et de décision des financiers extérieurs.

La situation du Grand Théâtre n'étant pas du tout satisfaisante actuellement, nous craignons de nous retrouver de nouveau avec un équipement d'échelle régionale mais financé uniquement par la Ville de Genève. Nous, nous voulons permettre le financement d'autres collectivités publiques et, en l'occurrence, la fondation est un moyen d'y arriver. Il ne s'agit pas du tout de trouver un prétexte pour faire payer l'entrée du musée, mais simplement d'avoir des garanties d'ouvertures dès le départ.

S'il s'agit de garantir l'entrée gratuite, nous sommes prêts à amender notre motion préjudicielle, le but de celle-ci restant le financement.

**Le président.** Je vous remercie de ces précisions, Monsieur Deneys.

Je sou mets donc au vote la deuxième motion préjudicielle.

Mise aux voix, la motion préjudicielle N° 78 est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

*(Protestations.)*

**Le président.** Bien. Nous allons procéder au vote par assis/debout.

Mise aux voix par assis/debout, la motion préjudicielle N° 78 est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté par 35 oui contre 32 non (2 abstentions).

#### *PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE N° 79*

Considérant qu'il ne peut d'un coup de baguette magique balayer le projet sorti du concours,

le Conseil municipal demande à la commission des travaux d'étudier parallèlement à la version 2 proposée aujourd'hui la version 1 primée par le concours.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Il est vrai que la présente motion préjudicielle de l'AdG/TP n'a pas pour but d'enterrer le projet. Je pense que l'impression qui se dégage des bancs du Conseil municipal, c'est que nous pouvons étudier le projet optimal, donc, en principe, tout le monde devrait être d'accord.

Mise aux voix, la motion préjudicielle N° 79 est acceptée à la majorité (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande à la commission des travaux d'étudier parallèlement à la version 2 proposée aujourd'hui la version 1 primée par le concours.

### *Préconsultation*

**M. Pierre Losio** (Ve). C'est reparti très brièvement, rassurez-vous, Monsieur Bonny. Mais comme vous avez été tout aussi clair dans votre opposition au projet du nouveau Musée d'ethnographie, je vais me permettre d'être tout aussi clair dans mon argumentation pour défendre ce musée, et non pas uniquement avec des arguments financiers, mais avec des arguments qui ont trait aux valeurs véhiculées par ce musée.

Vous savez que les Verts ont toujours été extrêmement sélectifs en matière d'investissement. En effet, les investissements, pour nous, ne représentent pas que des chiffres, pas que des sommes d'amortissement dans les budgets, pas que des mètres cubes et pas seulement, non plus, de l'emploi dans la construction. Ils sont très souvent, pour nous, la traduction complète de valeurs qui fondent notre engagement politique et qui s'inscrivent dans le concept du développement durable.

Nous adhérons pleinement à ce nouveau Musée d'ethnographie, parce que ce projet est emblématique d'une ouverture de la communauté genevoise sur le monde, d'un souci d'intégration et d'échanges entre les communautés culturelles, ainsi que d'une réflexion sur l'homme et sur l'humain en général, ses croyances et ses valeurs. A nos yeux, ce projet est à la mesure de Genève, surtout de son histoire, de ce qu'on appelle très souvent «l'esprit de Genève» et de sa réalité socio-culturelle. C'est un investissement culturel sérieux et durable. C'est un projet pour Genève et sa communauté, pas seulement pour la ville, mais pour toute la population genevoise et bien au-delà. Ce projet est réfléchi, adéquat, significatif et va permettre de mettre en valeur une collection exceptionnelle, qui, elle, relève d'un patrimoine beaucoup plus large, le patrimoine collectif de l'humanité. Ce projet, c'est aussi davantage et bien plus qu'un musée, c'est un espace de vie et d'échange, un instrument et un outil au service de la communauté. Il nous appelle à la confrontation avec notre propre identité, avec celle de l'autre et surtout avec les différences qui nous caractérisent les uns et les autres. Il véhicule des valeurs citoyennes et humanistes. L'expérience ethnologique montre effectivement qu'un tel projet ouvre à la curiosité, mais surtout au respect et à la tolérance. C'est enfin un projet «éveilleur de conscience», que nous allons léguer aux prochaines géné-

rations et qui permettra aux enfants qui grandissent à Genève de s'ouvrir à l'extraordinaire diversité culturelle et humaine qui peuple notre communauté. Voilà pourquoi nous soutenons ce projet et particulièrement les valeurs qui lui sont attachées.

Nous avons déjà exprimé très clairement que nous soutenons la version optimale et que nous irons en commission avec le projet présenté par le Conseil administratif, en ayant toujours comme objectif de concrétiser la version optimale, grâce au travail que va et qu'a déjà commencé à effectuer la fondation. Il est clair que l'apport de fonds extérieurs sera destiné, pour nous – et très clairement, je le répète – non pas à diminuer le coût de la construction de ce musée, mais à combler ce qui manque pour nous permettre de réaliser la version optimale de ce projet.

En renvoyant la proposition du Conseil administratif probablement à la commission des travaux, nous allons donc franchir un pas important dans la concrétisation du nouveau Musée d'ethnographie et, comme l'écrivait pertinemment ce week-end une journaliste du *Temps*, ce sera «un formidable laboratoire pour le multiculturalisme et pour la paix, au service de la population de la communauté genevoise, mais aussi, plus largement, au service du monde entier». Ce serait un moyen de prouver, comme le disait cette journaliste, que «l'esprit de Genève n'est pas un vain fantôme».

Nous vous invitons donc à renvoyer la proposition N° 40 à la commission des travaux, comme cela a été proposé par le Conseil administratif.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Le groupe libéral ne peut que se réjouir de voir une intention politique marquée de réaliser le nouveau Musée d'ethnographie. Nous soutenons et nous appelons de nos vœux la réalisation et la concrétisation de ce musée.

Nous avons appris, il y a quelques minutes, par la voix de M. Vaissade, qu'il y avait 15 millions potentiels de fonds privés, voire de partenariat. Nous nous réjouissons de cette nouvelle, toutefois, nous demandons, le cas échéant, que ces fonds viennent s'ajouter et non pas se soustraire aux crédits que nous risquons de voter.

Néanmoins, vous l'avez compris, nous naviguons actuellement dans le brouillard le plus complet. Le PFQ ne nous est toujours pas donné et nous ne pouvons pas nous livrer pieds et poings liés pour les quatre ans à venir en votant un projet à 70 millions ou 100 millions de francs sans savoir quels autres choix, par défaut, vont nous être imposés dans le PFQ. Quand M. Mark Muller parlait tout à l'heure des 38 millions inscrits au PFQ actuellement en vigueur, il ne s'agissait

pas de penser que le Conseil administratif était naïf ou inconscient en disant qu'il n'avait pas inscrit, dans le futur PFQ qui nous sera transmis au mois d'avril, les 73 millions ou 80 millions de francs nécessaires à la construction du nouveau Musée d'ethnographie, mais, bien au contraire, notre inquiétude était de ne pas savoir ce qui serait sacrifié sur l'autel de ce musée. Nous avons des choix à faire, nous voulons soutenir le nouveau Musée d'ethnographie, mais à quel prix? Je ne parle pas du prix de celui-ci, mais des autres sacrifices ou des autres choix politiques qui nous seront demandés.

Pour toutes ces considérations, le groupe libéral n'entrera malheureusement pas en matière et votera non à la proposition du Conseil administratif.

**M. Bernard Lescaze (R).** Le groupe radical, quant à lui, comme il l'a dit tout à l'heure, entrera en matière sur le fond et espère qu'une solution favorable aux intérêts, d'abord du Musée d'ethnographie, puis de toute la collectivité genevoise sera prise en considération.

Je ne vais pas, ici, puisque certains narguent un peu les récits historiques, rappeler qu'il semble enfin que le Musée d'ethnographie ait trouvé un lieu d'accueil à la place Sturm et que la fameuse malédiction, relevée il y a déjà quelques années, laquelle faisait que, chaque fois qu'on avait l'impression d'aboutir sur un projet, d'autres venaient avec de nouveaux projets ou de nouvelles idées, se soit enfin dissipée.

Ce musée, nous le devons tout d'abord à la tradition genevoise, cela a été dit, il est donc inutile de le répéter, mais il faut quand même le souligner, parce qu'il est vrai que, s'il y avait dans notre ville un musée qui correspondrait le mieux à l'esprit de Genève, ce serait en effet le Musée d'ethnographie et cette esplanade des mondes que l'on veut créer.

J'aimerais encore dire que, depuis des années, pratiquement sur tous les bancs, que l'on se réfère au programme de l'Alternative de 1991, au programme du Parti radical de la même année ou à d'autres programmes électoraux, les partis politiques ont fait de la création de ce nouveau musée une de leurs priorités. Comment pourrait-on aujourd'hui refuser d'entrer en matière, alors même que la possibilité de concrétiser cette priorité s'offre à nous? Je crois que ce serait là faire preuve d'une véritable hypocrisie, à moins que l'on ait affaire à des desseins plus ou moins cachés, et que les gens qui avaient affirmé longtemps qu'ils étaient pour le nouveau Musée d'ethnographie ne l'étaient que tant que sa réalisation paraissait lointaine.

Nous ne voulons pas, nous, radicaux, le croire. Nous pensons que l'objectif politique d'avoir un nouveau Musée d'ethnographie est le bon, que les moyens

mis en œuvre à l'heure actuelle par le Conseil administratif méritent certes d'être étudiés attentivement en commission, mais qu'ils sont aussi les bons. Nous souhaitons, maintenant, non que vogue la galère, parce que, précisément, nous ne pensons pas qu'il s'agit d'une galère mais d'un équipement culturel nécessaire pour Genève car, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, nous ne croyons pas que, dans une ville comme la nôtre, il n'y a que les écoles qui soient indispensables; les musées le sont aussi!

**M. Michel Ducret (R).** Je prends le relais de mon camarade de parti pour compléter son intervention. On pourrait croire que l'ethnographie à Genève ne traite que des peuples nomades, tant son musée est en errance depuis longtemps – trop longtemps, sans doute. Je ne reviendrai donc pas sur l'utilité de disposer, dans le contexte d'une Genève ouverte au monde, d'un musée attractif pour l'ethnographie et aussi, ne l'oublions pas, de libérer le bâtiment où se trouve l'actuel Musée d'ethnographie, afin de rendre celui-ci à sa vocation initiale d'école dont a besoin le quartier de la Jonction.

J'aimerais souligner la valeur urbanistique du projet dans le site de la rue Sturm. Il permet en effet de terminer le quartier gagné sur les anciens glacis qui entouraient la ville à l'époque de la démolition des fortifications – à l'instigation, je le rappelle, des premiers radicaux – et de remplacer un talus de déblai par un élément urbain d'intérêt, une avenue arborée, une terrasse pour que ce soit une vraie promenade publique et, en plus, de créer un lien entre les musées; sur cet aspect-là du problème, il est vrai que le hasard a bien fait les choses!

Il faut également relativiser le débat sur la validité des prix, car les prix qui ont été formulés l'année passée ne sont plus valables aujourd'hui. En effet, la hausse des prix de la construction est considérable depuis l'automne passé et, d'ici quelques mois, ceux-ci pourraient encore être majorés de 10 à 15%. Or les prix ne sont pas bloqués pour des contrats qui ne sont pas encore signés. Il faut relativiser ces chiffres, mais ne pas oublier que ce sont des dépenses qui s'étalent sur plusieurs années et qui sont donc beaucoup moins inquiétantes pour le budget communal que certains voudraient le faire croire.

Toutefois, notre groupe se demande si la validité du projet modifié résistera au temps. A notre avis, la solution du projet réduit, telle qu'elle a été proposée, n'autorise pas d'extension ultérieure. Nous nous demandons s'il ne serait pas plus judicieux de construire, pour le montant du petit projet, la grosse boîte du grand projet à 100 millions de francs, mais de n'en aménager en première étape que les deux tiers environ, afin de rester dans la fourchette que nous jugions économiquement acceptable, tout en préservant l'avenir, ce que ne permet pas le choix du petit projet. En outre, ce vide à remplir montrera clairement les intentions de

notre Ville de poursuivre cet ouvrage et encouragera la recherche de fonds dans d'autres cercles que celui des citoyens de la ville de Genève. Voilà ce que nous, radicaux, attendons du travail en commission.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (AdG/TP). Oren Lyons, membre de la confédération des Nations iroquoises déclarait au Palais des Nations à Genève, en 1977: «Quand on prend une décision, il ne faut penser ni à soi-même, ni à sa famille, ni à sa génération, mais à la septième génération à venir.» Cette recommandation est d'une sagesse immense, même si elle s'inscrit mal dans notre système financier et budgétaire actuel.

La diminution de 20 millions de francs prévue dans la variante 2, qui nous est soumise aujourd'hui, suppose une diminution drastique des volumes d'exposition, comme vous pouvez le voir à la page 11 de l'exposé des motifs. Or un musée n'est pas un local banal, un appartement, mais doit disposer de très grandes pièces, d'une atmosphère, d'une possibilité de mise en scène. C'est un espace rituel. La réduction prévue le banalise, lui enlève ses effets et ses possibilités de mise en scène. Le cahier des charges du concours a été pensé pour répondre à de multiples fonctions. Il ne s'agissait pas seulement de faire un bâtiment abritant des dépôts et présentant des collections, mais un centre culturel et scientifique, combinant un musée avec toutes ses fonctions, y compris des laboratoires techniques, une salle polyvalente, une médiathèque et une bibliothèque publiques et des espaces consacrés à la pédagogie, ainsi que le département d'anthropologie et d'écologie de l'université, les ateliers d'ethnomusicologie et une «brasserie» ethno. Tout ce programme se trouve dans les options 1 et 2, mais s'il est à l'aise dans la première, il est à l'étroit dans la seconde et il sera très rapidement saturé en ce qui concerne les dépôts et la médiathèque.

Un investissement comme celui qui est prévu se fait dans une institution au maximum une fois par siècle. A Genève, le Musée d'art et d'histoire, en 1910, et le Musée d'histoire naturelle, en 1966, sont les seuls musées construits en tant que tels au XX<sup>e</sup> siècle. Les autres musées ont trouvé abri dans des bâtiments existants, réaffectés, parfois coûteusement restaurés. Le XXI<sup>e</sup> siècle verra l'accomplissement du chantier du nouveau Musée d'ethnographie. Devra-t-il se faire au rabais, avec le risque d'être rapidement dépassé et d'entraîner des coûts de réadaptation ultérieurs très élevés? Un investissement de 73 millions de francs, mais en économisant 20 millions de francs, est-il sérieux dans cette perspective?

L'ethnologue est quelqu'un qui s'identifie à des cercles humains qui sont non seulement plus larges que les groupes d'identification habituels (milieux socio-économiques, villages, régions, nations, continents), mais qui englobent aussi les peuples et cultures les plus discrédités, les moins valorisés. Les expositions des

musées d'ethnographie peuvent aussi donner une voix à des peuples et à des cultures meurtris par les développements mondiaux actuels et qui ont beaucoup de peine à se faire entendre, comme les Tziganes, les Pygmées d'Afrique centrale ou les Indiens d'Amazonie.

Le Parti du travail soutient cette optique et estime que le projet initial l'honore. L'ethnologie est la science par excellence des identités collectives. Dans la ville-monde qu'est Genève, avec plus de 37% d'étrangers, voire 50%, si l'on prend en compte les personnes naturalisées, un Musée d'ethnographie, voué à la présentation des cultures du monde, peut être un interface entre l'«ici» et l'«ailleurs», les gens proches et lointains, les Suisses et les étrangers, un laboratoire sur l'histoire des peuples et des civilisations, utile à l'ouverture et à la tolérance, une barrière contre le racisme et les replis identitaires.

Nous sommes aussi touchés par la mémoire de la vie urbaine, de la vie ouvrière que le Département Europe du Musée d'ethnographie actuel s'attache à développer. Ce travail de pionnier se verra – nous en sommes certains – confirmé à l'avenir. Il faudra à ses collections d'objets et à ses archives un espace. C'est une raison de plus de défendre le meilleur projet. Nous vous invitons donc à renvoyer ce projet amendé que constitue la proposition N° 40 à la commission des travaux.

**M. Sami Kanaan (S).** Nous sommes d'accord pour dire que la construction du nouveau Musée d'ethnographie représente la décision majeure de cette législature, à tous les niveaux. C'est un enjeu dont l'impact devrait durer – certains l'ont dit – au moins cent ans, tout simplement par le volume du crédit. En effet, on ne vote pas tous les jours des chantiers valant entre 70 et 80 millions de francs. C'est la raison pour laquelle c'est une responsabilité essentielle pour le Conseil municipal de traiter ce dossier avec, si possible, une certaine sérénité.

Malheureusement, une des motions que nous avons traitées tout à l'heure ne montre pas que ce soit le souci de tous les groupes d'éviter les manœuvres politiciennes. Nous avons déjà eu l'opportunité de ce débat sur le principe du nouveau Musée d'ethnographie, et cela au moins semble faire l'objet d'un consensus dans cette enceinte. Les motivations pour faire ce musée sont nombreuses et connues et, d'ailleurs, la proposition du Conseil administratif est assez claire à ce sujet. Il y a des enjeux de toutes sortes, culturels, pédagogiques, patrimoniaux, scientifiques, urbanistiques, etc. Il y a aussi l'enjeu de l'intégration et certains de mes préopinants en ont déjà parlé. On vante souvent la Genève multiculturelle. Aujourd'hui, mon souci, et celui du groupe socialiste, est de rappeler que rien n'est acquis dans ce domaine. Il y a justement dans la *Tribune de Genève* de ce jour non pas les déclarations tonitruantes de nos collègues libéraux et démo-

crates-chrétiens, mais l'article, bien plus intéressant, à la page 10, sur le rapport de la commission européenne contre le racisme et l'intolérance, qui a examiné le cas de la Suisse et qui est arrivé à la conclusion intéressante – dont on soupçonnait d'ailleurs une partie, forcément – que la Suisse parle souvent de multiculturalisme en raison de son multilinguisme. Effectivement, la Suisse est assez pionnière dans la gestion du multilinguisme, mais oublie que cela ne suffit pas. Et les décisions restant à prendre – par rapport auxquelles nous étions unanimes à réagir lors de la séance précédente, et j'en suis fort aise – sur ce qui s'est passé à Emmen ou la décision du Conseil d'Etat de créer des camps d'internement montrent bien que rien n'est acquis. Il ne faut surtout pas croire que c'est parce que nous sommes à Genève que nous sommes protégés de toute dérive xénophobe ou populiste dans ce domaine. Nous sommes dans une société où les changements et les mutations sont rapides, où les repères disparaissent ou se modifient. Il y a des crispations identitaires qu'il serait faux de vouloir simplement cataloguer et liquider en disant que c'est du racisme et qu'il ne faut pas en parler. Dans un même temps, il y a effectivement une tendance au mélange et au métissage mais qui n'est pas toujours assumée. La globalisation amène forcément une certaine standardisation, une McDonaldisation – terme à la mode – et les efforts de McDonal'd's, pour être plus spécifique, comme le montrent les hamburgers au fromage français en France, échouent lamentablement lorsqu'il prétend offrir des hamburgers au reblochon, alors qu'il s'agit en fait de fromage industriel.

L'ethnographie et l'anthropologie, et donc un musée dans ces domaines, peuvent contribuer à expliciter ces crispations, les discuter, les assumer et, ensuite, à trouver des réponses collectives et intégrantes et non pas l'exclusion ou le racisme. Elles peuvent favoriser une meilleure connaissance et compréhension mutuelle, et, pour mieux connaître les autres, il faut d'abord se connaître soi-même. C'est bien pour cela qu'un musée d'ethnologie doit forcément comporter une composante sur notre propre société. Il y a sûrement des questions identitaires importantes à poser, que ce soit en Suisse ou à Genève aujourd'hui.

Sur notre projet, je ferai deux remarques. Premièrement, cette contribution dont je parle implique un musée très dynamique, interactif, ouvert, avec la participation active des acteurs de l'intégration sur le terrain, à Genève, des gens qui travaillent tous les jours dans ce domaine et, en l'occurrence, je ne suis pas encore sûr que nous ayons toutes les réponses à ce niveau, mais, une fois que le musée existera, j'espère que l'on avancera dans ce domaine et c'était l'un des sens de notre motion préjudicielle présentée tout à l'heure.

Plus largement, même dans le meilleur des cas d'un musée très dynamique, le musée n'est qu'une contribution à ces efforts d'intégration, et j'espère que tout le monde est d'accord pour dire que cela ne dispense pas du reste de tous les efforts d'intégration. Notamment dans les écoles, il ne s'agit pas de faire de mauvaises

économies sur les budgets scolaires qui ont forcément pour conséquence des phénomènes d'exclusion et d'isolement.

Aujourd'hui, si l'on considère les différentes fonctions du nouveau Musée d'ethnographie, il y a évidemment une fonction culturelle, qui est une spécificité de la ville de Genève, mais aussi les fonctions que j'ai mentionnées dans les domaines de l'enseignement et de la pédagogie, de la science et de la recherche, de l'intégration, du patrimoine, de l'attractivité économique. Vous serez d'accord avec moi que ce sont des dimensions qui relèvent des champs d'intervention de l'Etat. Ce dernier cherche désespérément à échapper à ses responsabilités en ne voulant pas entrer dans ce projet de musée. Il était facile, à l'époque où le projet était encore vague, de ne pas entrer dans la fondation. Nous tenions à ramener la fondation et la participation de l'Etat sur le tapis, car, maintenant que le Conseil municipal votera, je l'espère, un projet, quel qu'il soit, et qu'il y a clairement des éléments dans l'activité de ce musée qui concernent directement l'Etat et son champ d'intervention, ne même pas vouloir envisager une participation, c'est tout simplement fuir ses responsabilités de manière caricaturale.

Cela dit, aujourd'hui, nous sommes déjà satisfaits d'avoir une proposition et que le Conseil administratif ait fait l'effort de présenter deux variantes, car c'est bien de cela qu'il s'agit, mais je crois qu'il est aussi important de rappeler le contexte dans lequel se situe cette proposition. Un soutien quasi unanime au principe et à l'endroit, même si on peut avoir des doutes, mais il n'y a pas d'endroit parfait. Ce n'est probablement pas l'endroit le meilleur marché pour placer un musée dans cette ville, mais la décision est prise et on ne la remettra pas en question. Il y a une forte mobilisation autour du futur Musée d'ethnographie – elle est remarquable – mais il y a également une embellie budgétaire. Evidemment, les arguments servis en mars 1998 qui disaient qu'on ne dépasserait pas 40 millions de francs à cause de la crise budgétaire sont peut-être, du jour au lendemain, à balayer. Cependant, nous n'avons aucune garantie sur la durée de cette embellie et, quelle qu'elle soit, nous avons 1,8 milliard de francs de dettes. Nous n'avons pas encore vu le PFQ – je ne l'ai pas dit tout à l'heure, parce que c'est trivial – mais il est évident que nous refuserions de voter, de manière définitive, les arrêtés sur ce musée, si nous n'avions le PFQ pour le mois prochain. De toute façon, le temps que la commission se mette au travail – nous y tenons, en l'occurrence – nous aurons le PFQ et nous verrons les choix qu'a fait le Conseil administratif, en positif, mais aussi en négatif, c'est-à-dire ce à quoi il a renoncé pour maintenir la barre approximative des 100 millions de francs annuels, parce que cela est effectivement une information importante. Il y a des choix à faire, car les années difficiles que nous venons d'avoir nous ont fait retarder ou renoncer à plusieurs objets auxquels nous tenons et que, forcément, nous aimerions remettre sur la table, mais qui représentent probablement plus que ce que nous pourrions nous permettre, compte tenu du volume global.

Il y a également un débat difficile et, pour l'instant, stérile sur le partage des tâches, des charges, des compétences et des ressources avec l'Etat. Malheureusement, il n'avance pas, il recule même dans certains domaines et, malheureusement aussi, nous ne le réglerons pas avec ce dossier-ci. C'est pour cela aussi que, même si nous avons envie de le faire, nous, groupe socialiste, n'allons pas décider de faire de la participation de l'Etat au projet du nouveau Musée d'ethnographie une condition *sine qua non*. Il y a les crispations identitaires dont j'ai déjà parlé.

Nous avons une proposition concrète, comportant *grosso modo* deux variantes dont plusieurs aspects seront examinés soigneusement par les socialistes en commission: le coût global bien sûr et son évolution depuis quelques années de 40 millions à 100 millions de francs. Nous examinerons les deux variantes et surtout l'impact des économies faites pour la variante 2A. Nous ne voulons pas de musée au rabais, mais il n'est pas sûr non plus aujourd'hui que ce soit forcément une mauvaise variante. C'est en quelque sorte un rapport qualité-prix qu'il faut analyser soigneusement. Le problème est qu'il y a une bonne part de subjectivité, car je serais surpris de voir qu'il y a des arguments totalement objectifs pour décider, par exemple, que 5,5 m de hauteur pour l'espace d'exposition, c'est mieux ou moins bien que 7 m. C'est probablement moins bien, mais est-ce que c'est réhibitoyre? Il faudra donc faire ce choix. Nous espérons que les travaux de commission nous donnerons au moins quelques éléments.

Nous examinerons le cofinancement. Il y a des enjeux qui concernent l'Etat. Si ce dernier continue à refuser, malgré tout, toute participation, nous en prendrons acte. En l'occurrence, je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Nous devons faire un choix: 73 millions, 100 millions de francs ou quelque chose entre les deux. Toute contribution extérieure vient en déduction du projet. Il est totalement absurde de croire que l'on peut voter un projet au rabais – ou même pas au rabais – et aller ensuite vers les autres en disant: «Si vous nous donnez un million, nous améliorerons un peu le projet.» C'est se foutre de la gueule des contributeurs potentiels – désolé d'être aussi explicite. On fait un projet, on y croit et, ensuite, on va le vendre aux autres. La démarche inverse ne tient pas la route, même pas sur le plan pratique, car la commission concernée et le Conseil municipal voteront un projet, donc des crédits concrets et, après coup, il faudra rafistoler le chantier, les crédits, les études et tout le reste pour ajouter quelques millions de francs par-ci, par-là, qui ne suffiraient même pas nécessairement pour arriver au montant de la variante supérieure. A un moment donné, il faut prendre ses responsabilités.

Au bilan, nous voulons un musée; nous le voulons dans des délais raisonnables et rapides, si possible; nous le voulons dynamique et pas au rabais. Nous vous proposons de renvoyer la proposition N° 40 à deux commissions. (*Protestations.*) Je sais que nous n'obtiendrons pas de majorité sur ce point, mais nous fai-

sons quand même la proposition. Il nous a été prouvé que deux commissions peuvent tout à fait s'entendre si les présidents se mettent d'accord. Trente conseillers municipaux pour traiter un budget de 100 millions de francs, ce n'est pas de trop. La commission des beaux-arts peut examiner, par exemple, la question de la fondation ou le concept muséologique et l'impact des économies. Vous n'en voudrez pas et prendrez vos responsabilités, mais nous essayons d'être cohérents.

Nous voterons quand même le renvoi à la commission des travaux, puisque c'est cela qui se dessine, mais nous aimerions bien qu'il y ait aussi une prise de position sur la commission des beaux-arts.

**M. François Henry (L).** Comme le disait bien auparavant M. le conseiller administratif Ferrazino, le projet qui nous est soumis est pharaonique. Comme le déclarait M. Jean-Pierre Oberholzer, mon collègue de parti, il faudrait avoir connaissance du PFQ avant de débattre sur le présent projet, car on ne sait pas quels sont les projets culturels que le Conseil administratif tient à développer dans la législature à venir. Le Musée d'ethnographie, qui est actuellement au boulevard Carl-Vogt, va devenir une école – c'est déjà défini. Par contre, rien n'est prévu sur la destination future de la villa de la Fondation Amoudruz à Conches. Que deviendra-t-elle? Là est la question. Une remise, une sorte de garde-meuble? Je pense, et tous ceux qui ont déjà visité le site de cette fondation seront d'accord, que le futur musée devrait se trouver sur cette parcelle. (*Brouhaha.*) Il est possible, moyennant les finances, de rénover la villa Amoudruz et de créer de nouveaux bâtiments qui se marieraient bien avec le site quant à leur architecture. Faisons un Musée d'ethnographie, d'accord, mais à quel prix? 73 millions de francs? 100 millions de francs? Mon Dieu, que de millions! Je suis certain qu'il est possible de faire aussi bien, mais moins cher!

Les membres de la Fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie, que le groupe libéral a entendus comme tous les autres partis, prétendent que celui de Genève serait ainsi l'un des trois plus grands et importants du monde! Quelle vanité pour une ville de moins de 200 000 habitants! Construisons donc un musée à l'échelle de notre ville et conforme aux critères auxquels nous sommes tous attachés: premièrement, la qualité; deuxièmement, la mesure. En tenant compte de ces critères, il est possible de construire un musée d'ethnographie qui soit à l'échelle de notre ville et de ses capacités financières. Cela signifie un musée plus petit et surtout moins coûteux. Ce musée, comme cela a déjà été dit, pourrait voir le jour sur la parcelle de l'annexe actuelle du Musée d'ethnographie à Conches; ce serait un musée à échelle humaine et surtout à l'échelle de notre ville. La maquette qui se trouve à l'entrée de la salle démontre à quel point un tel musée ne s'intégrerait pas dans l'architecture du quartier de Malagnou, derrière l'église russe. Ce serait un désastre architectural.

Pour ces motifs notamment, le groupe libéral votera non à la proposition N° 40. Je vous remercie. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, il est 22 h 55 et je crois qu'il serait souhaitable que l'on puisse encore voter ce soir. Or nous avons encore cinq orateurs inscrits. Alors, je demanderai à chacun de bien vouloir être synthétique et de ne pas répéter personnellement ce que chacun a dit précédemment.

**M. Jacques François** (AdG/SI). Je vais essayer d'être bref et de donner simplement la position de l'AdG (SolidaritéS et Indépendants) concernant la proposition N° 40.

Il est vrai que le projet du nouveau Musée d'ethnographie est un projet ambitieux, ambitieux quant à ses objectifs de mettre à la disposition de la population un instrument de meilleure connaissance du monde et ambitieux quant à l'effort financier que la construction d'un tel musée représente.

Pour nous, ce Musée d'ethnographie doit être plus qu'une salle d'exposition qui présenterait les objets fabuleux des collections en possession du musée actuel. Ce musée doit devenir un centre d'échange où la population, et en particulier les jeunes, puisse venir et revenir au gré des différentes expositions et rencontres possibles avec des gens venus d'ailleurs. C'est en tout cas l'ambition que montre le projet présenté aujourd'hui et c'est l'ambition que ceux qui en auront la charge devront avoir.

Par rapport au projet initial, lauréat du concours, la variante qui nous est proposée aujourd'hui par le Conseil administratif est fort intéressante. Elle garde intégralement les objectifs du projet tout en diminuant les coûts que représentait le projet précédent, et cela de manière tout à fait substantielle. Toutefois, ce sera à la commission en charge du projet d'étudier plus à fond les détails techniques.

Revenons à la question des coûts. Il est vrai que ce musée représente un investissement considérable et, cependant, avant même que la commission en charge du projet ne se prononce, l'AdG (SolidaritéS et Indépendants) aimerait tracer quelques principes. D'autres intervenants l'ont déjà dit ou le diront encore, ce projet pose à nouveau la question de laisser à la charge de la seule Ville une infrastructure qui bénéficie à l'ensemble de la population genevoise. Il nous paraît essentiel que toutes les voies d'un cofinancement puissent être explorées. Il est vrai que le problème n'est pas spécifique au projet que nous envisageons aujourd'hui et il faudra bien que des solutions soient étudiées un jour de manière plus générale et plus approfondie. Par ailleurs, il faut s'engager pour trouver des financements privés, étant entendu, pour nous, que ceux-ci ne devraient pas

s'ajouter au projet mais venir prendre part au projet en diminuant la part de la Ville. Ainsi, sans préjuger du travail de la commission, la part de la Ville devrait se situer aux alentours de 50 millions de francs.

En conclusion, notre groupe votera le renvoi du projet de construction du nouveau Musée d'ethnographie à la commission des travaux. Il s'agit pour nous d'un excellent projet et, il faut le dire, enthousiasmant. Nous espérons que nos *a priori* favorables seront confirmés par les travaux de la commission et que nous pourrions, dans un avenir proche, mettre enfin en chantier ce nouveau Musée d'ethnographie.

**M. Robert Pattaroni (DC).** J'aimerais juste rendre à César une ou deux choses... Tout à l'heure, il a été dit combien ce nouveau musée, qu'il soit à 73 millions ou à 100 millions de francs, allait permettre de faire. Bien sûr que l'on va faire mieux et sans doute plus, mais je voudrais quand même relever que, jusqu'à présent, l'équipe du musée actuel a déjà fait ce qu'on souhaite qu'elle continue de faire. Cela a été le cas, l'année dernière, lors de la superbe semaine de la Méditerranée, qui avait été organisée par M<sup>me</sup> Deuber-Pauli, au cours de laquelle il a été réalisé tout ce qui avait été dit, que l'on devra aussi faire demain. Je ne voudrais pas que l'on ait l'impression que, jusqu'à présent, il n'y avait rien et que, demain, ce sera un jour nouveau.

Faut-il rappeler l'effort que fournit Neuchâtel avec seulement de petits moyens? Alors, oui à un nouveau musée, mais ne laissons pas passer l'idée que, jusqu'à présent, on n'a même pas fait le quart de ce qu'on va faire demain. On fera simplement mieux, mais dans le même esprit – je l'espère – que ce qui a été fait. Il faut le dire et reconnaître que M. Vaissade, en la matière, a déjà fait beaucoup.

**M. Mark Muller (L).** La position du groupe libéral vous a été présentée par M. Oberholzer tout à l'heure. C'est par souci de cohérence avec la motion préjudicielle que nous avons défendue que nous refuserons l'entrée en matière sur la proposition N° 40, non pas parce que nous sommes opposés au projet de musée, mais parce que nous considérons qu'il faut tout mettre en œuvre pour mener ce projet à bon port.

J'ai entendu sur différents bancs des insinuations selon lesquelles notre volonté serait de faire couler ce projet, de le bloquer. Il s'agit, Mesdames et Messieurs, d'un procès d'intention parfaitement désagréable... (*brouhaha*) surtout venant de la part de certains, dont les magistrats, qui sont de véritables professionnels du blocage, qui, ces dernières années, n'ont eu de cesse que de mettre

des bâtons dans les roues d'un grand nombre de projets de construction de logements, de projets importants pour la Genève internationale, telle que la place des Nations, et j'en passe.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous confondons urgence et précipitation. Pour certains d'entre vous, alors même que cela fait trente ans que nous discutons de ce projet, il y aurait urgence à avancer et à renvoyer ce projet en commission pour, enfin, l'examiner dans le détail. Mais que pourra faire la commission des travaux ou celle des beaux-arts ou celle des finances? Elle ne pourra pas modifier suffisamment la proposition pour aboutir à un rapport qui nous permette de voter *in fine*, en connaissance de cause, et de faire démarrer réellement la construction de cet ouvrage d'importance. J'espère très sincèrement me tromper et que la commission y parviendra, mais, en entendant M. Kanaan, j'ai eu la démonstration que cela ne sera pas possible. En effet, il nous a dit que le financement supplémentaire que l'on parviendra à dégager devra venir en déduction du crédit que la Ville votera. M. Losio a exprimé la position exactement inverse, de même d'ailleurs que M. Lescaze, sauf erreur.

C'est un élément parmi d'autres, et vous me permettrez de penser que le financement de ce projet est une de ses composantes fondamentales. C'est un élément parmi d'autres qui me fait penser qu'aucune commission du Conseil municipal ne parviendra à conclure, à s'entendre sur un projet qui tienne la route. Ce n'est pas faute de compétence ou d'intelligence, mais bien faute de moyens, de moyens en temps – nous sommes tous des miliciens – et faute de moyens logistiques pour évaluer le financement, le montage d'un plan financier permettant de faire aboutir ce projet.

Tout à l'heure, M. Lescaze nous a dit qu'il était temps de faire un pas en avant. Nous, libéraux, nous vous proposons de reculer pour mieux sauter, de reculer pour prendre le temps et donner le temps au Conseil administratif d'élaborer un projet qui tienne la route.

**M. Souhail Mouhanna (AdG/SI).** J'aimerais brièvement faire une petite remarque. Je ne suis pas partisan d'un musée au rabais, je vous l'assure, je suis bien au contraire pour un musée qui soit lui-même une pièce de musée. Le problème est de savoir si le projet qui nous est proposé répond aux besoins et aux soucis des uns et des autres. Je crois que le travail en commission va permettre de le savoir.

La position de mon groupe ayant déjà été donnée par M. François, je voudrais simplement dire que nous avons eu un certain nombre de discussions au Conseil municipal au sujet de certains investissements, de certaines dépenses et subventions de la Ville, et j'avais entendu un certain nombre de représentants de

groupes, de l'Entente par exemple, vouloir s'attaquer à des prestations sociales concernant les plus démunis de cette ville, les personnes âgées notamment, ou à des investissements dans des crèches. Ces oppositions étaient formulées au nom d'un déficit insupportable et sous prétexte qu'il fallait absolument réduire les dépenses de la Ville de Genève.

Puisque, maintenant, certains de ces groupes plaident pour la version maximale du nouveau Musée d'ethnographie, j'espère que ceux-ci, qui se préoccupent moins que par le passé du poids de la dette de la Ville de Genève, seront un peu plus attentifs aux besoins de la population, aux besoins des plus démunis dans cette ville de Genève. S'agissant d'un musée d'ethnographie, j'espère qu'il racontera aux générations futures une ville de Genève, une collectivité genevoise organisée d'une manière solidaire et socialement avancée.

Nous nous opposerons donc à toute attaque contre les prestations sociales, contre le soutien aux associations de quartier, aux jeunes, aux crèches, etc. Nous serons donc là pour promouvoir une politique sociale de la Ville de Genève.

**M. Jean-Pierre Oberholzer (L).** Je ne pensais pas, lors du caucus que nous avons eu au Parti libéral, que de défendre et essayer de faire comprendre la position du groupe libéral, laquelle consistait à dire que, tant que le PFQ ne serait pas déposé, celui-ci s'opposerait à l'entrée en matière sur le Musée d'ethnographie, pouvait être une tâche difficile, voire impossible, puisque je peux prévoir le résultat du vote de ce soir.

Néanmoins, le groupe libéral tient, maintenant, encore une fois, à réitérer son attachement et son soutien au nouveau Musée d'ethnographie, et je souhaite dire que les propos qui ont été tenus par un de ses membres, ce soir, n'engagent que lui et en aucun cas le groupe dans son entité. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve).** On a passé beaucoup de temps à essayer de «larguer les amarres», et j'espère que l'on va, enfin, détacher le bateau. Certains veulent arriver à bon port, mais ils ne sont même pas prêts à partir, car ils veulent rester dans leur ancien port.

Votons enfin le renvoi en commission de la proposition et, ensuite, on pourra partir et au moins lancer la discussion. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Dupraz (AdG/TP).** Vu l'importance de ce projet et des montants en jeu, je demanderai que le vote se fasse à l'appel nominal.

**Le président.** Etes-vous suivi, Monsieur Dupraz? (*Quelques conseillers municipaux lèvent la main.*) Cela ne représente pas un tiers de l'assemblée, Monsieur Dupraz. Je suis navré. Le vote par appel nominal est donc refusé. (*Brouhaha.*)

*Une voix.* La demande doit être appuyée par quatre conseillers municipaux, pas par un tiers des voix!

**Le président.** C'est quatre? Dans ce cas, nous procéderons donc au vote à l'appel nominal pour la prise en considération de la proposition. Nous passerons ensuite au vote concernant le renvoi de cette dernière, d'une part, à la commission des beaux-arts et, d'autre part, à la commission des travaux. Celles et ceux qui souhaitent le renvoi aux deux commissions voteront naturellement les deux, mais chacune respectivement.

Mise aux voix à l'appel nominal, la prise en considération de la proposition est acceptée par 49 oui contre 10 non (10 abstentions).

(*Vifs applaudissements.*)

*Ont voté oui (49):*

M<sup>me</sup> Nicole Bobillier (S), M. Roberto Broggin (Ve), M. Alain Comte (AdG/TP), M<sup>me</sup> Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Olivier Coste (S), M<sup>me</sup> Diana de la Rosa (S), M. Roger Deneys (S), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M<sup>me</sup> Fatiha Eberle (AdG/SI), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Alain Fischer (R), M. Jacques François (AdG/SI), M. René Grand (S), M<sup>me</sup> Monique Guignard (AdG/TP), M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang (R), M<sup>me</sup> Monica Huber Fontaine (Ve), M<sup>me</sup> Vanessa Ischi (Ve), M<sup>me</sup> Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M. Sami Kanaan (S), M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M<sup>me</sup> Michèle Künzler (Ve), M<sup>me</sup> Ruth Lanz (AdG/SI), M. Bernard Lescaze (R), M. Pierre Losio (Ve), M. Alain Marquet (Ve), M<sup>me</sup> Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M. Paul Oberson (Ve), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Charles Rielle (S), M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP), M<sup>me</sup> Evelyne Strubin (AdG/SI), M<sup>me</sup> Marie Vanek (AdG/SI), M. René Winet (R), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

*Ont voté non (10):*

M. Didier Bonny (DC), M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier (L), M<sup>me</sup> Sophie Christen (L), M<sup>me</sup> Barbara Cramer (L), M. Pierre de Freudenberg (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. François Harmann (L), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L).

*Se sont abstenus (10):*

M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M. Philippe Cottier (DC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Isabel Nerny (AdG/SI), M. Robert Pattaroni (DC), M. Pierre Reichenbach (L), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):*

M<sup>me</sup> Renate Cornu (L), M<sup>me</sup> Diane Demierre (L), M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon (DC), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. François Henry (L), M. André Kaplun (L), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Guy Mettan (DC), M. Jean-Luc Persoz (L).

*Présidence:*

M. Bernard Paillard (AdG/SI), président, n'a pas voté.

**M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S).** A propos du renvoi en commission, j'interviens en tant que président de la commission des travaux pour dire que nous avons pris l'option de réserver la date du 29 mars prochain pour aborder le problème du nouveau Musée d'ethnographie, que cela se passera au Musée Rath et que, préalablement, nous irons voir les gabarits qui vont être posés prochainement. Cela a aussi pour but de donner un signe de la volonté d'aller de l'avant et de vouloir un projet de Musée d'ethnographie à tout prix.

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des beaux-arts est refusé à la majorité (quelques abstentions).*

**Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté sans opposition (2 abstentions).**

**4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**5. Interpellations.**

Néant.

**6. Questions.**

Néant.

**Le président.** Je vous souhaite une bonne soirée. A demain!

Séance levée à 23 h 20.

## SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif .....  | 3862 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal .....  | 3862 |
| 3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un total de 73 000 000 francs, soit:   |      |
| – un crédit de 66 632 600 francs destiné à la construction d'un Musée d'ethnographie, comprenant un bâtiment administratif et un dépôt de voirie, situé à la rue Charles-Sturm, sur les parcelles 4067, 7159, feuille 3, 7172, feuille 5, 4146, 7182, 7183, feuille 7, 4362, 4364, 7234, 7235, feuille 13, section Cité, et 2339, 3028, feuille 27, 3047, 3049, 3051, feuille 33, section Eaux-Vives du cadastre de la Ville de Genève; |      |
| – un crédit de 683 700 francs destiné à l'aménagement des trottoirs situés rue Ferdinand-Hodler, boulevard des Tranchées, rue Charles-Sturm et boulevard Helvétique;  |      |
| – un crédit de 1 842 500 francs destiné aux aménagements extérieurs situés sur la place Emile-Guyénot et sur le mail arboré de la rue Charles-Sturm, ainsi qu'à la construction de la passerelle piétonne entre la rue Charles-Sturm et la promenade de l'Observatoire;   |      |
| – un crédit de 3 841 200 francs destiné à l'ameublement et à la muséographie du Musée d'ethnographie, du bâtiment administratif et du dépôt de voirie à la rue Charles-Sturm (PR-40). Suite .....   | 3863 |
| – Motion préjudicielle de M <sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, MM Philippe Cottier, Jean-Marc Froidevaux, Mark Muller, Jean-Pierre Oberholzer et Robert Pattaroni: «Renvoi de la PR-40 (Musée d'ethnographie) au Conseil administratif avec mandat de faire une nouvelle demande de crédit dans un délai de six mois» (M-77).....   | 3864 |
| – Motion préjudicielle de M. Sami Kanaan: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie» (M-78) .....  | 3885 |

– Motion préjudicielle de M. Alain Comte, M <sup>mes</sup> Eustacia Cortoreal, Hélène Ecuyer, Monique Guignard, Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz, François Sottas et M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann: «Pour l'étude des deux variantes de construction du Musée d'ethnographie» (M-79) .....	3890
4. Propositions des conseillers municipaux .....	3907
5. Interpellations .....	3907
6. Questions .....	3907

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*